



# RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE AU CONSEIL GENERAL CONCERNANT LE BUDGET 2023

---

(Du 29 novembre 2022)

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

La Commission financière s'est réunie en séances plénières les 8, 22 et 29 novembre 2022 pour examiner le budget de l'exercice 2023 de la Ville de Neuchâtel. Durant cette période, les cinq sous-commissions se sont réunies pour l'examen détaillé des cinq dicastères.

## Discussion générale

Le budget 2023 présente un excédent de charges de CHF 11'042'400

Ce dernier a été présenté par le Conseil communal comme un budget établi dans le cadre du projet de réforme de l'administration communale (REMO) et d'assainissement des finances avec les objectifs de plafonnement des investissements nets à 50 millions /an et un degré d'autofinancement de minimum 0% augmentant progressivement pour atteindre 70% en 2032.

Les investissements nets au budget 2023 s'élèvent donc à CHF 49'775'000, dont 71% portent sur des crédits déjà accordés. Ils étaient prévus à 82 millions au budget 2022, et affichent une moyenne de 27 millions aux comptes 2016-2021. Le degré d'autofinancement, désormais calculé selon la LFinEC, est de 0,22%

La dette, estimée à 481 millions à la fin 2023, augmente sensiblement tout comme le taux de nouveaux emprunts. Cependant, la dette budgétée n'est pas forcément celle constatée aux comptes, en raison d'investissements



qui n'ont pas été réalisés. Ainsi, la dette budgétée pour 2022 à 524 millions devrait plutôt avoisiner les 422 millions.

Les commissaires mettent en garde sur l'importante progression du niveau de la dette couplée à une hausse des taux d'intérêts. La nécessité de rester à long terme dans le cadre des 50 millions d'investissements annuels est soulignée. Dans ce sens, ils estiment très inquiétantes les remarques concernant la difficulté de tenir cet engagement en 2024, comme sous-entendu dans le rapport de sous-commission II. Il est mentionné que certains investissements devraient déjà, dans leur proche planification, être différés.

Fin 2022, la fortune devrait se monter à 111 millions de francs alors que les fonds et réserves totaliseront 288 millions (81 millions à la réserve de politique conjoncturelle au 31 décembre 2021).

Le budget montre des revenus fiscaux prévus en hausse. Si c'est une bonne nouvelle, certains commissaires cependant s'inquiètent d'une prévision à ce point optimiste, dans un contexte de forte hausse des énergies et des matières premières. Toutefois, les mesures annoncées par le canton, si elles étaient acceptées par le Grand Conseil, amélioreraient les projections pour notre commune.

La lisibilité du budget est à relever même si les comparaisons restent difficiles par rapport au budget 2022, unanimement considéré comme peu relevant, et les comptes 2021, encore impactés par la situation Covid.

Les nouveaux fonds qui apparaissent en charges et en revenus en faussent toutefois la vision globale même si, « in fine », ils représentent une opération à résultat nul. Cette présentation est imposée par le MCH2.

Notre commission a salué la stabilité des niveaux de charges et particulièrement le contrôle des postes de biens, services et marchandises.

Les 6,2 millions d'économies réalisés dans les dicastères ne sont que peu visibles dans le compte de résultats, car en grande partie masqués par les hausses de charges liées à l'inflation. À la demande des commissaires, ces économies, ainsi que les priorisations d'investissements ont fait l'objet de présentations détaillées en sous-commissions.

D'une manière générale, la commission s'est souvent révélée partagée, non pas sur les objectifs financiers affichés, qu'elle soutient, mais sur les choix opérés par le Conseil communal pour les atteindre.

Si une partie des commissaires s'inquiète que les efforts ne soient pas suffisants sur le long terme, la majorité d'entre eux se sont montrés dubitatifs sur l'orientation des mesures préconisées par le Conseil communal.

Dans un contexte de hausses abruptes et incontrôlées des prix de l'énergie et des matières premières, certains commissaires se sont étonnés que le prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle se limite à un montant uniquement explicité par les effets Covid alors même que ces hausses sont comptabilisées dans le budget 2023.

Le budget 2023 ne relève d'ailleurs que des objectifs d'assainissement et fait abstraction de la situation conjoncturelle difficile pour nos concitoyens, ne prévoyant aucune mesure de soutien à la population.

La commission s'est particulièrement interrogée sur les mesures impactant le personnel communal et s'est étonnée qu'aucune commission du législatif n'ait été consultée en amont.

Sur la proposition du Conseil communal de bloquer l'échelon salarial, la commission juge cette décision peu judicieuse. Alors que notre Conseil lance un ambitieux projet d'amélioration de l'efficacité de notre administration, il aura besoin, pour y parvenir, de l'adhésion de ses collaborateurs-trices. Certains commissaires jugent peu probable qu'il y parvienne en adoptant un blocage de leur évolution. Il est relevé qu'aucune autre collectivité neuchâteloise ne le propose en cette année si particulière qui voit les budgets des ménages durement impactés par les hausses générales des prix.

Une telle mesure semble être mal reçue par un personnel qui depuis deux ans n'a pas ménagé ses efforts pour s'adapter au nouveau cadre de travail de la commune fusionnée, qui plus est dans une situation exceptionnellement difficile de pandémie mondiale. On notera qu'au sein de l'administration, comme dans d'autres collectivités publiques et privées, le taux de sinistralité est en hausse.

Les sous-commissions de dicastère se sont réunies entre le 18 et le 24 novembre. Leurs travaux sont présentés en détail ci-après.

## **Rapport de la Sous-commission financière I**

(Développement durable, Mobilité, Infrastructures et Énergie)

La sous-commission financière I, composée de Mmes Aurélie Widmer, Laura Ding (rapporteuse) et M. Yves-Alain Meister, s'est réunie le 16 novembre 2022 pour examiner le budget 2023 en présence de M. Mauro Moruzzi, Conseiller communal responsable du Dicastère DDMIE, ainsi que Mmes Laure Rotzetter, secrétaire générale du Dicastère DDMIE et Isabelle Auret, secrétaire du Dicastère DDMIE. Ont également participé à cette séance: pour la partie consacrée au Service des infrastructures, de la mobilité et de l'énergie, M. Antoine Benacloche, ingénieur communal (par visioconférence), M. Guillaume Thorens, ingénieur communal adjoint, M. Laurent Verguet, chef de l'office de la voirie; M. François Derouwax, chef de l'office de la mobilité; M. Stefano Benagli, délégué à l'énergie. Ces derniers ont été accompagnés par MM. Daniel Margot, directeur financier et Yann Chapatte, responsable du service financier de Viteos. Pour la partie consacrée au Service de l'environnement, des parcs, forêts et domaines, Mme Gaël Müller Heyraud, cheffe du Service de l'environnement, des parcs, forêts et domaines et cheffe de l'office des parcs et promenades; Mme Nadia Ieronimo, déléguée aux affaires foncières et cheffe de l'office des domaines; M. Jan Boni, ingénieur forestier, chef de l'office des forêts; M. Pierre-Olivier Aragno, délégué à l'environnement et au développement durable et chef de l'office de l'environnement et du développement durable.

Le Conseiller communal en charge du DDMIE souhaite la bienvenue aux commissaires et leur adresse quelques remarques introductives concernant le budget 2023 de son Dicastère.

Le budget 2023 marque le premier cycle d'élaboration fondé sur des chiffres véritables d'exploitation de la Commune fusionnée pour l'année 2021. En effet, le budget 2021 était basé sur la consolidation estimative des chiffres des quatre communes fusionnées; le budget 2022 avait quant à lui été élaboré alors que les comptes 2021 n'étaient pas encore adoptés, et c'est donc cette année qu'un repère financier plus fiable a pu être posé pour la première fois, soit l'année 2021.

Si passablement d'éléments comptables ont pu être réévalués au plus juste, vers le bas ou vers le haut, grâce à cette base, il n'en demeure pas moins que l'année 2021 ne peut servir de référence dans tous les domaines. On pense particulièrement aux activités impactées par les restrictions liées au Covid, bien entendu, et plus marginalement aux aléas

météorologiques qui touchent les activités sur le terrain, notamment de nos offices des parcs et promenades et des forêts, ou encore les fluctuations du marché du bois. Ces événements imprévisibles se reflètent dans les comptes.

Ainsi, la différence entre l'état des comptes en 2021 et le budget 2023 reflète davantage la sous-activité en 2021 dans certains domaines que ce qu'on aurait pu espérer dans un contexte sans Covid. C'est particulièrement le cas sur les lignes de «prestations de services de tiers» où on imputera les frais liés plutôt à des interventions sur le terrain et sur les lignes «honoraires de conseillers externes et experts» qui ont été peu exploitées puisqu'une part importante du travail de l'administration en 2021 était orientée sur sa restructuration post-fusion, la gestion de la crise du Covid, le maintien des prestations, et nettement moins sur le suivi de mandats pour le développement de projets.

Sachant l'importance de l'optimisation attendue pour améliorer la situation financière de la Commune, le DDMIE a mis en place plusieurs réorganisations de synergie, au gré des fluctuations de personnel : les départs sont l'occasion de recruter des profils correspondant mieux aux besoins, notamment dans le but d'adapter ou de renforcer sans augmentation globale des effectifs des secteurs tels que la STEP, la mobilité ou encore l'énergie. Des efforts similaires sont entrepris dans le domaine du fonctionnement, notamment par la réduction de dotation non chiffrée et l'exploitation de synergies rendues possibles par le regroupement des services dans des locaux communs: par exemple, l'Office administratif et technique offre à présent des prestations transversales à l'ensemble du Service de la mobilité, des infrastructures et de l'énergie. Des gains d'efficacité sont recherchés dans tous les secteurs, y compris dans la mutualisation des projets ou d'événements avec le Canton, d'autres communes ou des partenaires externes (énergie, mobilité, environnement, etc.).

Les éléments connus ce printemps 2022 au moment de l'élaboration de la première version du budget 2023 laissent déjà présager une augmentation dans les BSM. Ainsi, tous les efforts d'optimisation ne sont pas lisibles dans les chiffres, puisque certains efforts ayant un reflet chiffrable à la baisse sont masqués par une réévaluation des coûts à la hausse. En particulier, il est relevé que les postes 31300.01 prestations de services de tiers et 31320.00 honoraires de conseillers externes et experts ont systématiquement été augmentés par rapport aux comptes 2021.

Enfin, il est particulièrement important de souligner que le dicastère effectue un nombre considérable de prestations pour des services et offices tiers, sans pouvoir leur imputer les coûts de ces prestations (la Commune dispose d'une comptabilité analytique dans quelques services seulement, et d'un système d'imputation interne très partiel). À ce titre, l'augmentation des coûts de fourniture aura un impact prévisible sur les comptes du DDMIE, notamment à la Voirie et aux Parcs et promenades dans le cadre de prestations en faveur d'autres dicastères (entretien des terrains de sports, fleurissement, manifestations, etc.).

L'impact de décisions supérieures, cantonales et fédérales, pourra être assez important en rapport aux économies prévues au moment des comptes, notamment en ce qui concerne la facture du pot commun des transports publics. Enfin, les coûts liés à la volatilité des prix de l'énergie pourront se refléter au sein du DDMIE dans les domaines de l'éclairage public notamment. Malgré ces contraintes et les perspectives financières plutôt défavorables, on soulignera que les efforts budgétaires des offices et des services sur les charges de fonctionnement se chiffrent tout de même entre 1mio et 1.5 mio d'économies estimées au sein du DDMIE.

Les Commissaires de la sous-commission relèvent la grande responsabilité du dicastère dans le contexte énergétique national et international actuel. Les missions portées par le DDMIE exigent une haute qualité de travail et de professionnalisme afin d'être à la hauteur des enjeux du changement climatique et des crises actuelles ou à venir. Passablement de métiers très recherchés sur le marché du travail actuel sont représentés au sein du DDMIE. La grande motivation et le professionnalisme des équipes sont soulignées.

La réorganisation progressive du Dicastère depuis la fusion montre une véritable efficience, la transversalité des activités des services amène une plus-value perceptible.

Le travail des équipes du DDMIE est très visible sur le terrain. Les commissaires félicitent les chef-fe-s d'offices et de service du dicastère et leurs équipes pour la qualité des prestations destinées à améliorer la qualité de vie de la population. Les commissaires relèvent que les lieux tels que les places de jeu, les rives ou la déchèterie constituent des espaces fondamentaux de vie sociale dont l'attractivité est renforcée par leur entretien minutieux et l'accueil fait à la population par les équipes concernées. Le patrimoine arboré en ville et en forêt participe au bien être des visiteurs et visiteuses et résident-e-s de notre commune, le soin apporté à ce patrimoine est assuré avec un très grand professionnalisme et suscite une vive reconnaissance.

100 Directions / Chancellerie**153.00 Dicastère du développement durable, de la mobilité, des infrastructures et l'énergie (DDMIE)****31 Charges biens, services, autres ch. d'exploit.**

L'écart est dû au processus d'élaboration du budget depuis le point de départ de la fusion. Le budget 2021 prévoyait pour les cinq secrétariats généraux une répartition des montants arbitraire et identique. Au moment de l'élaboration du budget 2022, les comptes 2021 n'étaient pas encore connus: les montants ont pour la plupart été repris tels quels. Le budget 2023 du secrétariat général DDMIE est adapté en conséquence.

## 31051.00 Frais de réception

Maintien du montant (l'année 2021 n'est pas représentative en raison des restrictions liées au Covid).

## 31300.01 Prestations de services de tiers

Maintien du montant (l'année 2021 n'est pas représentative en raison des restrictions liées au Covid). Cette ligne peut être utilisée pour des prestations qui ne sont pas attribuable spécifiquement à un service ou office, par exemple, la location à un prestataire de matériel de sonorisation lors d'une inauguration ou d'une séance de présentation d'envergure.

## 31320.00 Honoraires de conseillers externes et experts

Adaptation au besoin. Cette ligne est utilisée par exemple pour des accompagnements dans les expertises RH ou organisationnelles au sein du dicastère.

**36 Charges de transfert**

## 36360.00 Subventions aux orga. privées à but non lucratif

Il n'y a pas de changement sur cette ligne, le commentaire qui lui est lié est une erreur. Les subventions concernent la participation de la Ville à des programmes de coopération internationales, hérités de l'ancienne Commune de Corcelles-Cormondrèche et de l'ancienne Ville de Neuchâtel.

## Infrastructures

Outre les augmentations liées aux progressions salariales, la différence essentielle entre le budget 2023 et les comptes 2021 s'explique par les résultats comptables considérés en 2021 pour les chapitres 163, 164 et 166 (ventes des réseaux gaz, électricité et téléseu en 2022) qui ne figurent plus au budget 2023, ni 2022. L'addition de ces trois chapitres représente environ 3,25 millions de francs.

Le solde s'explique en grande partie par le 146.01 - Mobilité. D'une part, les enjeux en terme de mobilité ont nécessité l'engagement d'un nouveau collaborateur fin 2021 (chef d'office), prévu dans le cadre de la fusion et dans les budgets, mais intervenu à fin 2021 seulement, et l'appui de mandataires externes afin de répondre aux défis de la future stratégie de mobilité et les besoins actuels. D'autre part, le COVID a eu un effet sur les subventions octroyées en 2021 aux abonnements TransN. C'est pourquoi les subventions versées en 2021 sont plus basses que celles budgétisées en 2023.

### Investissements

Outre le rappel des critères généraux de priorisation des investissements, le chef du dicastère indique les autres éléments qui ont été pris en compte pour la budgétisation, sachant que le DDMIE est un des dicastères qui gère de très importants volumes d'investissements, dans des domaines-clé pour la commune. L'objectif pour l'ensemble de la Commune est de maintenir son dynamisme et d'amorcer le redressement des finances. La priorité au sein du dicastère a donc été donnée à la durabilité, au maintien de la haute qualité des services, à l'intégration des effets conjoncturels, et enfin aux efforts d'efficience.

- Site de Vauseyon yc bâtiments tunnels (voirie et parcs et promenades) – Réalisation

La mise à niveau du site des Tunnels regroupant les secteurs des Parcs et Promenades et de la Voirie est reportée et fait l'objet d'analyses complémentaires en tenant compte des conditions de la Commune suite à la fusion. Qui plus est, cet investissement doit être planifié en fonction des possibilités d'investissement en regard du degré d'autofinancement de la Commune. Il est probable que certains éléments spécifiques de ce projet seront traités individuellement dans les années à venir.

- Domaine public – adaptation lignes dès 2022

Pour plus de clarté, les parties LHand, assainissement bruit, aménagements Z30 et assainissement du domaine public sont séparées. Ainsi dès l'année 2022 et pour les années suivantes, une ligne « Domaine Public entretien » est présentée ; une ligne « assainissement du bruit routier », « aménagement Z30 et revêtement » et une ligne pour la partie LHAND.

- Blaise Cendrars – Rocher, Place, projet et réalisation (PA3)

Au vu des développements en cours en lien avec la Gare et notamment la ligne directe Neuchâtel-Chaux-de-Fonds, il est difficile de définir le contour et le planning du projet d'aménagement au Nord de la Gare. L'étude du projet en 2024 est maintenue, sans indication des coûts de réalisation qu'il n'est à l'heure actuelle pas possible de définir précisément. À noter que les services étudient la possibilité de réaliser un aménagement transitoire peu onéreux afin d'améliorer la situation actuelle (quais bus étroits et pas conformes LHAND ainsi que passages piétons non règlementaires) jusqu'au projet d'aménagement.

- Crêt-Taconnet – Aménagement, (PA1) – Réalisation y compris giratoire de l'avenue de la Gare, et av. Gare

La réponse au postulat relatif au Crêt-Taconnet sera donnée d'ici la fin de l'année. Une phase test sera réalisée suite au nouvel aménagement. L'aménagement définitif du Crêt-Taconnet a été reporté à 2024 dans le cadre des priorisations faites pour l'établissement du budget 2023. On relèvera une erreur sur les recettes estimées qui doivent se monter à CHF 550'000.- (pas d'incidence sur le budget 2023, ce montant sera adapté dans la prochaine version).

- RC5 Monruz, Saint-Blaise – Réaménagement – projet et réalisation, part VDN (PA3)

Prélèvement sur les fonds de taxes d'équipements des anciennes communes le montant attribué en recette sur ce dossier en 2023, afin de mettre ces fonds à zéro comme demandé dans la directive du service des communes.

- Traversée de Peseux (H10-Tombet-Fornachon)

Cette ligne correspond à la partie « chaussée » du grand crédit de la traversée de Peseux qui comprend des travaux sur plusieurs rues. La planification des travaux est prévue entre 2023-2026. On relèvera une erreur sur les recettes estimées qui doivent se monter à CHF 980'000.- (pas d'incidence sur le budget 2023, le montant sera adapté dans la prochaine version).

- Valangin

Élaboration du projet en 2023 et réalisation des travaux en 2024. La mise à 30 km/h est néanmoins prévue en 2023.

- Rue de la Cure, PGEE, route

Concernant les mesures PGEE à Corcelles (Chemin du Fornel et rue de la Cure), il s'agit de mesures se rapportant à un crédit cadre voté en 2011. Ces deux mesures sont le solde des mesures déjà réalisées.

- AT, Les Arniers, équipement

Concernant les lignes nommées AT les Arniers et AT sur-les-Rues, il s'agit de montants dépendants de projets immobiliers. La planification est liée au développement de ces pôles d'habitation.

- Domaine public - entretien

Dans cadre des assainissements routiers, les potentielles améliorations (mobilité, surfaces perméables, équipements) sont menées conjointement entre les différents services dans le but de répondre au mieux aux besoins des citoyens

- Travaux du SPCH sur la RC170 - Closel

La part Ville sur ces travaux a été sollicitée dans la demande de crédit 2022 du domaine public. Des oppositions ont retardé le démarrage des travaux prévus initialement en 2022.

## 113 Service de la mobilité ; des infrastructures et de l'énergie

Discussion d'ordre général avec Viteos :

Les interconnexions aux réseaux de chauffage à distance (CAD) ne sont pas encore effectives, elles sont planifiées d'ici à 2026-2027. L'objectif est de diminuer la consommation de gaz naturel au profit du biogaz, dont un projet d'implantation est en cours à 10 ans. La planification et les choix de raccordement des CAD à des bâtiments dépendent notamment de l'implantation des nouveaux quartiers, de leur proximité aux infrastructures existantes et des travaux d'assainissement des routes.

Concernant les questions de la pénurie énergétique et les perspectives pour cet hiver, les mesures prises vont vers la stabilisation. La politique d'approvisionnement de Viteos porte sur 3 ans environ et un développement important de la production d'électricité propre est prévue. Les conditions cadres sont là pour permettre aux personnes physiques et morales de développer leurs installations propres de production d'électricité photovoltaïque. Il existe aussi un potentiel d'exploitation au niveau du bois.

Les goulets d'étranglements au développement des installations solaires photovoltaïques se situent au niveau de la main d'œuvre et des dispositifs de production. Les risques d'approvisionnement et le coût de l'énergie sont considérables mais incitent à accélérer le changement. Les commissaires font remarquer qu'il serait souhaité que l'énergie réinjectée dans le réseau par les privés soit mieux rémunérée par Viteos, comme le font La Goule et les BKW, pour inciter davantage à investir dans le photovoltaïque.

### **113.01 Énergie**

42600.00 Remboursement de tiers

Il s'agit d'une ristourne annuelle de 1% sur les ventes de gaz provenant de Viteos pour l'usage du domaine public.

### **113.02 Eaux**

Selon la directive du service des communes, les fonds constitués par les anciennes communes doivent être mis à zéro. Les fonds d'équipements liés à l'eau ont été versés en recette sur le compte 45110.00. Ils ont ensuite été attribués en amortissement extraordinaire sur les investissements sur le compte 38790.00.

Il s'agit d'une opération unique qui ne pourra pas être reconduite l'année prochaine.

### **113.03 Eclairage public**

#### **31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.**

31990.00 Autres charges d'exploitation

L'actif des équipements a été vendu à Viteos. Les frais financiers sont facturés à la Ville sur ce compte.

La vente de l'équipement à Viteos augmente les charges (facturation des frais financiers), mais en contrepartie la Ville n'a plus de budget à adopter pour l'acquisition de matériel.

La diminution de l'éclairage, permet de faire des économies d'énergie, mais elles seront moindres au niveau financier du fait de l'augmentation des tarifs de l'électricité.

### 114 Service technique

#### **114.00 Bureau technique**

#### **31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.**

31300.01 Prestations de services de tiers

Les prestations de services de tiers consistent en des travaux d'entreprises alors que les frais d'honoraires sont des charges d'études et/ou d'expertises commandées à des bureaux d'ingénieurs.

31320.00 Honoraires de conseillers externes et experts

Autant que possible, le dicastère s'efforce d'internaliser les prestations. Cependant, souvent, les prestations sont spécifiques et demandent des compétences très pointues et ponctuelles.

#### **49 Imputations internes**

49400.00 Intérêts et charges théoriques internes

Prestations effectuées à l'interne du DDMIE pour les comptes autoporteurs (taxation des déchets par le secrétariat de service,

prestations du bureau technique pour l'entité de gestion 117.00 « Station d'épuration des eaux ».

## 115 Office de la voirie

### **115.01 Voirie**

Optimisation des locaux et d'intégration du personnel suite à la fusion. Les lignes budgétaires ne le montrent pas forcément, mais plusieurs réaménagements de locaux ont optimisé le volume et rationalisé les bâtiments ainsi que les véhicules. Globalement, le personnel de la voirie est satisfait. Depuis le mois d'octobre l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'office est situé aux Tunnels 7, à l'exception du collaborateur de Valangin qui a une double fonction (Service des bâtiments et Office de la voirie).

### **30 Charges de personnel**

Le budget 2023 présente un delta avec les comptes 2021, correction des RH, mais il y a zéro EPT supplémentaire.

### **31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.**

#### 31300.01 Prestations de service de tiers

Il s'agit de travaux de génie civil courants qui ont été sous-traités ou lorsque l'on fait appel à des intérimaires pour remplacer du personnel absent. Ces travaux ne sont pas planifiés aux investissements car ponctuels et selon nécessité/opportunité.

### **33 Amortissements du patrimoine administratif**

#### 33000.00 Amort. planifiés, terrains PA du cpte général

Ce compte correspond aux amortissements planifiés. Ce compte s'applique aux investissements relatifs au patrimoine administratif. Il est géré par le Service des finances.

### **42 Taxes**

#### 42400.01 Taxe d'équipement

Comptabilisation au budget de fonctionnement, de la taxe de raccordement perçue lors des dossiers mis à l'enquête public. Ceci fait

suite aux directives cantonales. Précédemment comptabilisé en amortissent direct des investissements.

Montant de CHF 200'000.- budgétisé à la Voirie (115.01) et CHF 100'000.- à la station d'épuration (117.00). À noter que ces montants au budget dépendent des chantiers privés qui se concrétisent.

42500.00 Ventes

Correspond aux ventes diverses, telles que conteneurs à compost, véhicules/machines usagés, carburants externes.

### **43 Revenus divers**

43100.00 Prest. propres s/immo. corp. portées à l'actif

Cette ligne correspond aux travaux de l'Office de la voirie sur des objets d'investissement. Des réfections de barrières sont prévues en 2023.

### **115.02 Déchets ménages**

L'objectif principal est de diminuer les coûts liés aux déchets. Certains déchets, tel le carton par exemple, sont vendus et donc sont liés à la fluctuation au marché mondial. Dans le coût global, il faut prendre en considération les frais fixes qui eux ne sont pas compressibles (camion, personnel), seule la vente des matières peut générer un bénéfice ou un déficit.

Le volume des ordures ménagères a diminué de 50% depuis 2012.

La prestation prévoit l'augmentation du ramassage des ordures ménagères et des déchets verts à Corcelles-Cormondrèche et Peseux. Selon rapport au CG de septembre 2021 concernant les véhicules et machines, du personnel devra être engagé pour assurer les prestations en remplacement de celles effectués par les sous-traitant actuels.

### **115.03 Déchets entreprises**

Néant.

## 117 Station d'épuration des eaux

### **117.00 Station d'épuration des eaux et réseau**

#### **30 Charges de personnel**

##### 30100.01 Salaires personnel administratif et exploitation

Le remplacement du poste de laborantin libéré par le départ à la retraite du titulaire au 31.12.2021 a été reporté en fonction des futurs besoins de la STEP. Le profil d'engagement pourrait évoluer.

#### **31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.**

Augmentation de 10% aux C2021 mais diminution de 10% au B2022. Avec la reprise des réseaux des communes fusionnées des travaux d'investigations complémentaires (géomètre, passage caméras) sont nécessaires ces prochaines années. Pour rappel, il s'agit de comptes autoporteurs.

##### 31300.01 Prestations de services de tiers

Il s'agit de travaux et coûts d'incinération des boues digérées, de curage et contrôle du réseau ainsi que des réparations, entretiens dudit réseau. Il n'est pas possible exécuter ces travaux à l'interne.

##### 31370.01 Impôts et taxes

Taxe des micropolluants de CHF 9.00/habitant raccordée à la STEP et facturée par la Confédération sur la base des données transmises par le Canton. Cette taxe ne sera plus perçue dès le traitement des micropolluants par la STEP (2025-2026).

## 121 Planification énergétique, délégué à l'énergie

### **121.00 Délégué(e) à l'énergie**

Le fonds communal pour l'énergie, lequel dispose actuellement de 3.8 mio, est géré par le Dicastère du DDMIE, par délégation du Conseil communal. L'Arrêté y relatif a été mis à jour après la fusion en date du 22 février 2021. Cet arrêté définit les modalités d'utilisation du fonds destiné à soutenir des projets visant à économiser de l'énergie, à améliorer l'efficacité énergétique ou à promouvoir les énergies renouvelables (ER). L'article 22 alinéa 1 permet au Conseil communal de subventionner des

actions spécifiques d'économie d'énergie en faveur des ER sur proposition de Service des infrastructures, mobilité et énergie.

Le crédit d'engagement attribué dans le cadre du rapport 16-020 relatif à la 7<sup>ème</sup> étape Cité de l'énergie – stratégie énergétique 2035 destiné à subventionner l'isolation thermique des bâtiments privés ou publics situés sur le territoire communal a totalement été utilisé. Les autres montants du crédit d'engagement n'ont quant à eux pas été totalement utilisés.

Il existe un deuxième fonds nommé «fonds Viteos», lequel sera utilisé pour la création d'environ trente toitures du patrimoine administratif de la Ville. Montant du fonds disponible: 4.2 mio.

Les procédures d'intégration des panneaux photovoltaïques ont mieux été coordonnées avec l'Office des permis de construire et le Service du développement territorial dès 2021, ce qui a permis des gains d'efficacité considérables (temps de traitement des projets divisé par deux), la commune de Neuchâtel étant même citée en exemple dans le cadre du programme Group-it. Le volume de subventions, donc de projets d'installation PV réalisés, est en passe de doubler en 2022 (passant de 250-300kCHF/an à > 600 kCHF pour 2022), malgré les problèmes de manque de personnel qualifié et de délais de livraison de matériel.

### **30 Charges de personnel**

Augmentation minime des charges en personnel en raison du versement des allocations familiales en faveur du délégué à l'énergie, devenu heureux père. En raison de la fusion ainsi que de la situation géopolitique, les demandes en lien avec les économies d'énergie sont en constante augmentation. Afin d'apporter le soutien nécessaire à la bonne marche du domaine de l'énergie, l'engagement d'un-e collaborateur-trice est prévu en 2023 dans le cadre d'une mutualisation interne des ressources entre les offices du service, sans augmentation d'EPT.

### **31 Charges biens, services, autres ch. d'exploit.**

31320.00 Honoraires de conseillers externes et experts

En raison du réchauffement climatique et pour faire face aux nouveaux besoins en lien avec les actions d'économie d'énergie (plan des énergies et mise en œuvre, prix de l'énergie, incitation aux décomptes de chauffage individuel, etc.) augmentation du montant alloué à cette ligne.

## **36 Charges de transfert**

Les subventions accordées via le fonds communal pour l'énergie sont réparties sur les lignes 36350.00 « subventions aux entreprises privées », 36360.00 « subventions aux orga. privées à but non lucratif » et 36370.00 « subventions aux personnes physiques ».

## **45 Prélèvements sur fonds et financ. spéciaux**

45110.00 Prélèvements sur les fonds du capital propre

Il s'agit d'une erreur d'équilibrage. Au vu du montant, il est renoncé à adapter le chiffre. Le montant devrait être de CHF 560'000.- pour 2023 (le montant doit être équivalent au chiffre 36). Pas d'incidence pour le budget.

## 146 Mobilité

### **146.01 Mobilité**

L'engagement d'un ingénieur en transport suite au départ à la retraite d'un collaborateur a permis à l'Office de prendre une nouvelle dynamique et un nouvel élan dans le pilotage des projets et dossiers, sans augmentation des EPT. Un poste administratif est actuellement vacant suite au départ de la titulaire et les tâches qui lui incombaient ont été réparties au sein du Service de la mobilité, des infrastructures et de l'énergie (SMIE). Une redistribution des ressources à disposition au sein du SMIE est actuellement à l'étude dans le cadre de prochains départs à la retraite notamment.

2021 était une année de transition, très peu de frais d'honoraires de conseillers externes ont été engagés, car peu de ressources à l'interne étaient disponibles pour mener à bien les projets. En revanche, la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de mobilité impliquera les besoins budgétés.

## **30 Charges de personnel**

La différence entre les comptes 2021 et le budget 2023 correspond à l'engagement planifié du responsable de l'office qui a pris ses fonctions au 1<sup>er</sup> novembre 2021.

## **31 Charges biens, services, autres ch. d'exploit.**

### 31300.01 Prestations de services de tiers

L'entretien des vélos est assuré par un prestataire externe, pour un montant d'environ CHF 75'000.-/an: des réflexions sont en cours pour internaliser cette mission et optimiser le rapport coûts/prestations. Le reste n'est pas internalisable (prestations diverses telles que impressions brochures/affiches, cartes journalières CFF, etc.). Le rapport coûts/prestations a déjà été très fortement amélioré en 2019 en passant du système VeloSpot à DonkeyRepublic.

### 31300.01 Honoraires de conseillers externes et experts

La mise en place progressive de l'Office de la mobilité permet d'internaliser certaines études mais aussi de suivre plus d'études effectuées par des mandataires que par le passé. Plusieurs études de mobilité ont pu être menées en 2022 malgré les mouvements de personnel que l'Office a connu (secteur gare de Neuchâtel, secteur Numa-Droz, impact du 30 km/h sur les bus), et en lien avec la nouvelle stratégie de mobilité, il est attendu une augmentation probablement significative d'études spécifiques en lien direct avec des projets d'aménagement dans le domaine de la mobilité.

### 31700.03 Frais de déplacement (autres)

Depuis 2020, les « frais de déplacement » concernent essentiellement le « JobAbo » (incitation à prendre les transports publics) pour l'ensemble des collaborateurs de la Ville. Ce montant a été augmenté en 2021 suite à la fusion. Avec la fin des restrictions liées au Covid, on s'attend à une augmentation de la demande JobAbo, mais dans les limites estimées au budget. Une réflexion sera menée afin de déterminer une attribution de ce type de charges de manière plus transparente et adéquate.

## **36 Charges de transfert**

### 36340.00 Subventions aux entreprises publiques

Les subventions aux entreprises publiques concernent l'offre qui n'est pas incluse dans le pot commun, soit parce que le Canton refuse de les cofinancer (ligne 121 entre Maladière et P+R, déviation de la ligne 101 les samedis hors de la rue du Seyon), soit parce qu'il s'agit d'offres spécifiques (Snowbus, NoctamRUN). La diminution du budget 2023 par

rapport à celui de 2022 est due à un ajustement des coûts, coûts qui sont bien maîtrisés.

## **42 Taxes**

42500.00 Ventes

Les cartes journalières seront abandonnées progressivement dès janvier 2023. Le montant a néanmoins été maintenu en prévision d'une éventuelle offre de remplacement proposée le cas échéant.

### **146.02 Fun'ambule**

L'installation du Fun'ambule a déjà une bonne vingtaine d'années et les frais d'entretien ont tendance à augmenter. La provision a donc dû être adaptée.

### **163.00 Électricité**

Montants à zéro en raison de la vente du réseau à Viteos.

### **164.00 Gaz Peseux**

Montants à zéro en raison de la vente du réseau à Viteos.

### **165.00 Chauffage à distance**

Bien que figurant sur nos comptes, ce chapitre est géré par le Service des finances, qui a indiqué que ces chauffages à distance (CAD) sont actuellement déficitaires (CAD de Corcelles-Cormondrèche et Peseux). Ils devraient être autoporteurs. Une adaptation des tarifs sera nécessaire courant 2023.

## **Environnement**

### Investissement

Les coûts principaux sont liés à la mise en perméabilisation des sols. Ces aménagements sont dépendants des travaux exécutés par le Service des infrastructures de par leur planification.

## 116 Office des parcs et promenades

### **116.00 Parcs et promenades**

#### **30 Charges de personnel**

L'année 2022 a été une année très difficile au niveau des ressources humaines. De plus, les travaux spécifiques d'entretien ont dû obtenir un appui externe (par exemple pour la taille et le soin aux arbres et pour l'entretien et l'arrosage des massifs).

#### **31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.**

##### 31300.01 Prestations service de tiers.

De manière générale, Neuchâtel avant fusion avait 54 ha à entretenir. Avec la fusion, la superficie à entretenir est passée à 66 ha. Seuls 3 EPT supplémentaires ont été alloués alors que l'augmentation de la surface à gérer aurait nécessité l'octroi de 8 EPT supplémentaires. L'internalisation et la rationalisation des ressources en lien avec un entretien soucieux et respectueux de l'environnement (entretien différencié et toujours plus résilient) est privilégié. En 2022, le manque de personnel a cependant contraint l'Office des parcs et promenades à externaliser certaines tâches.

De manière générale, les activités intensives et sur des temps limités rendent indispensables les contrats à durée maximale et les prestations de tiers (par exemple, pendant les canicules où les besoins en arrosages sont élevés). La difficulté à recruter du personnel qualifié est due à un marché de l'emploi sec; des réflexions sont en cours sur la création de filières de formation interne pour les arboristes-grimpeurs. Les arboristes, contremaître et contre-maître adjoint veillent toute l'année en continu à la santé des arbres et à leur sécurité (par exemple, sécurisation des arbres pour le passage du cortège de la Fête des vendages, ou intervention pour l'arbre de la plaine du Mail qui a connu un épisode de chute de branche dû à la canicule).

Le passage à la production de plantes bio dans l'établissement horticole de Cernier constitue un gros défi, mais la motivation est à la hauteur. Généralement, les équipes des Parcs et promenades sont motivées et leur activité est source de bénéfices personnels, aussi non salariaux.

## **42 Taxes**

42000.03 Taxes d'exemption pour plantation d'arbres

Cette ligne du budget correspond aux taxes prélevées dans le cadre des compensations d'abattage. Le montant de cette taxe est imprévisible. L'objectif reste de dissuader les habitant-e-s d'abattre les arbres sur leur parcelle.

43100.00 Prest. Propres s/immo. corp. Portées à l'actif

Ce montant est dépendant des dépenses d'investissement des autres services (en l'occurrence le Service de la mobilité, des infrastructures et de l'énergie ou le Service du développement territorial) pour des travaux de plantations ou d'aménagements réalisés et facturés dans le cadre des crédits d'investissement inscrits dans ces services.

123 Domaines, délégué(e) aux affaires foncières

### **123.00 Domaines**

Le rattrapage des dossiers fonciers dû à la fusion (principalement Peseux) est actuellement en cours. Les honoraires de notaires pour la régularisation de ces dossiers sont conséquents.

## **34 Charges financières**

34391.02 Électricité et 34391.02 Gaz

Concerne des bâtiments non habités qui nécessitent leur maintien hors gels tels que le Home Bâlois et le Home La Chomette.

## **44 Revenus financiers**

Il n'y pas de baisse des revenus financiers si on compare les budget 2022 et 2023. Une amélioration de CHF 57'300.00 est à relever sur la nature 44300.00 - Loyers et fermages.

Cette amélioration doit toutefois être pondérée suite à la cessation de l'exploitation du Home de la Chomette à Chaumont.

## 124 Forêts

### **124.00 Forêts**

Suite aux annonces de pénurie d'énergie, les demandes en bois ont nettement augmenté avec une tendance des prix à la hausse. Les demande en bois de feu sont également en nette augmentation de la part des particuliers. Le prix du bois étant facilement fluctuant en fonction de la situation géopolitique et des évènements météorologiques, il est très difficile de prévoir les recettes à venir. Le budget présente toujours une estimation moyenne prudente.

À titre d'exemple, en raison de la situation géopolitique tendue en Ukraine, le délai d'attente pour obtenir une tronçonneuse est de 3-4 mois actuellement. L'Office s'efforce de réparer le matériel autant que possible.

En règle général, le manque de personnel en forêt est important. Dans ce contexte, la Ville renforce l'importance de la formation d'apprenti-e-s au sein de l'Office.

### **31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.**

#### 31300.01 Prestations service de tiers.

Le montant du budget 2023 est identique à celui du budget 2022. La faible différence avec les comptes 2021 (CHF 28'784.00 ; +0.03%) s'explique par des besoins en bois du chauffage à distance Mail-Maladière en augmentation régulière. Depuis 2018, ces besoins sont passés de 7'500 à 14'000 m<sup>3</sup> plaquettes. Les frais correspondent aux travaux de déchetage du bois avec un camion spécialement équipé. De plus les coûts des carburants étant à la hausse cette prestation a augmenté de 5% environ sur 2022. La deuxième prestation financée par ce compte est le débardage des bois pour laquelle la commune n'est pas équipée. Même explication pour le reste: il s'agit de travaux pour lesquels les forestiers de la commune ne sont pas équipés ou que les équipes ne peuvent réaliser faute de temps.

### **43 Revenus divers**

#### 43200.00 Variation des stocks

Afin que les comptes qui puissent être comparés d'une année à l'autre, un inventaire des stocks est effectué chaque fin d'année. Lorsque les stocks

augmentent, une rentrée équivalente à l'augmentation de la valeur du stock par rapport à l'année précédente est inscrite dans les comptes.

Dans le cas contraire, une dépense équivalente à la diminution de la valeur du stock est inscrite dans les comptes. Le budget inscrit toujours une valeur nulle dans les lignes concernant la variation de la valeur du stock car l'on prévoit une stabilité des volumes en stock.

## 125 Environnement, délégué(e) à l'environnement

### **125.00 Délégué(e) à l'environnement**

Le délégué à l'environnement a assuré l'interim du responsable de l'Office de la mobilité jusqu'à l'engagement du nouveau responsable en novembre 2021. Par ailleurs, la période Covid a également gelé un certain nombre de projets, ceci dans un contexte de fusion communale et de déménagement. Les comptes 2021 du nouvel Office de l'environnement et du développement durable peuvent être difficilement considérés comme une référence.

En 2021, le délégué a été mis à contribution par la crise du Covid. Actuellement, le délégué est sollicité par l'OCC pour la mise en place des mesures d'économie énergétique selon les directives cantonales.

### **30 Charges en personnel**

Il s'agit d'une «scorie» de l'ancien fonctionnement. En effet, les charges salariales de l'actuel délégué à l'environnement étaient séparées sur 3 lignes: 1/3 mobilité, 1/3 environnement et 1/3 développement durable. Aujourd'hui, les charges salariales sont encore réparties sur le compte 125.00 Délégué(e) à l'environnement et 146.03 (Développement durable). Une fusion du 125.00 et du 146.03 sera effectuée pour le budget 2024.

Dans le budget 2023, la dotation de l'Office a été réduite de 0.2 EPT (fonction de collaboratrice administrative), en lien avec les synergies au sein du dicastère.

### **31 Charges bien, service, autres ch. d'exploit.**

#### 31320.00 Honoraires de conseillers externes et experts

Les montants servent à mener des expertises spécialisées (dangers naturels) et des charges liées au suivi environnemental (Climat, Sites pollués), actions de sensibilisation (Ne jetez plus), etc. Pour chacun des projets, une recherche de partenariats ou de subventions est effectuée

d'une part pour en réduire les charges mais aussi pour ancrer/partager les projets à l'échelon régional ou synchroniser les démarches et la méthodologie avec l'échelon cantonal, par exemple. En conséquence, le budget initial d'un projet peut être largement réduit en fonction de ses apports externes qui ne peuvent être garantis au moment du dépôt du budget annuel de l'office.

### **146.03 Développement durable**

Idem points soulevés sous 125.00

#### Discussion finale

Les commissaires relèvent l'importance des enjeux gérés par le DDMIE et saluent l'engagement des services et la qualité de leurs prestations. Ils soulignent également la pertinence des réflexions et leur mise en œuvre en ce qui concerne l'organisation du dicastère et de ses services afin d'atteindre des effets concrets en matière d'efficience et d'intégration de la notion de durabilité, de manière transversale. Il et elles remercient également le chef du dicastère et les responsables des services et des offices pour la qualité des réponses et la transparence des informations fournies.

## Rapport de la sous-commission financière II

(Développement territorial, économie, tourisme et patrimoine bâti)

La sous-commission financière II, composée de Mmes Charlotte Grosjean et Claire Hunkeler ainsi que de M. Thomas Perret, s'est réunie le 11 novembre 2022 en présence de Mme Violaine Blétry-de Montmollin, cheffe du dicastère du développement territorial, de l'économie, du tourisme et du patrimoine bâti.

Ont également participé à cette séance les responsables d'entités suivantes : M. Fabien Coquillat, Mme Raphaëlle Probst, Mme Nuong Egger (développement territorial, SDT), M. Marc-Alain Langel (économie et domiciliation), Mme Lena Brina (tourisme), M. Olivier Lavanchy (Caves de la Ville), M. Marco Geiselman (gérance et logement, SGL), M. Frédéric Baldy (patrimoine bâti, SPB), M. Antoine de Montmollin et Mme Ana Rita Jorge Salgueiro (secrétariat général, SG).

### Remarques générales

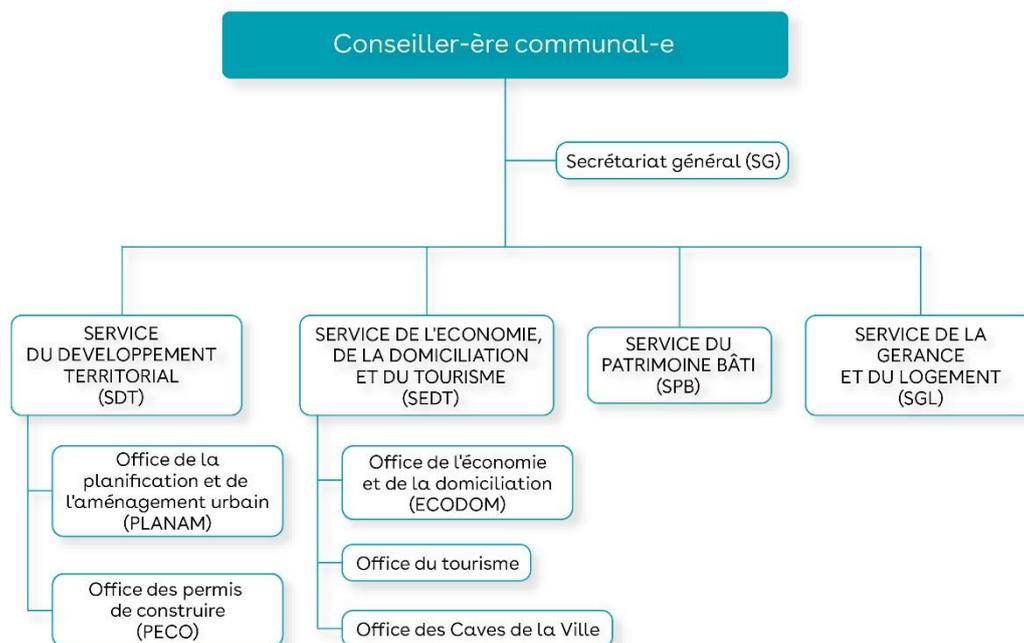
Les commissaires remercient la conseillère communale et son secrétaire général pour la qualité des présentations et la clarté des informations reçues, ainsi que les responsables des services pour leur travail et leur disponibilité à répondre à leurs questions.

Les présentations témoignent du dynamisme présent dans ce dicastère. On relèvera également que les réorganisations effectuées dans certains services ont porté leurs fruits et qu'ils peuvent ainsi se tourner vers des projets d'avenir. L'harmonisation entre les 4 communes parties à la fusion semble à bout touchant, et les services peuvent donc se consacrer à construire la suite.

Au niveau financier, les commissaires saluent le fait que les prestations pour mandataires externes soient en diminution.

### Organigramme

Le budget 2023 du dicastère du développement territorial, de l'économie, du tourisme et du patrimoine bâti (DTETPB) est construit en fonction de l'organigramme présenté ci-dessous. Le rassemblement prévu au budget 2022 du service de la gérance et du logement et du service du patrimoine bâti au sein d'une seule entité nommée "service des bâtiments et du logement" n'a pas été réalisé. Les deux services restent donc distincts et leurs rôles respectifs ont été clarifiés, mais ils collaborent étroitement, ce qui permet une utilisation efficiente des ressources.



### Evolution des EPT

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des EPT entre le budget 2022 et 2023 : 1.9 EPT vacants ont été supprimés par rapport au budget 2022, soit 0.9 EPT de secrétariat à l'office de l'économie et de la domiciliation et 1 EPT de chef de service des bâtiments et du logement. L'augmentation pour l'ensemble du dicastère de 2.72 EPT est entièrement autofinancée ou compensée. Celle-ci correspond pour 1.57 EPT à l'inclusion des concierges du patrimoine financier dans les EPT (plusieurs petits temps de travail de concierges s'occupant de leur immeuble, ne bénéficiant en revanche désormais plus de déduction sur leur loyer), charge qui est refacturée aux locataires. Et pour 0.9 EPT au service du développement territorial à une ressource financée par le crédit d'investissement du PAL voté par le Conseil général en juin 2022 (pour deux ans, soit la durée prévue d'élaboration du PAL). Le 0.25 EPT supplémentaire à l'office du tourisme est compensé quant à lui par une diminution des dépenses dans les prestations de tiers.

	Budget 2023	Budget 2022	Delta	Remarques
<b>SG</b>	2.8	2.8	0	+ Stagiaire MPC (été 22-23)
<b>SDT</b>	23	22.1	0.9**	Crédit PAL, financé
<b>SBAT</b>	0	2	-1* -1	Suppression Transfert (SGL)
<b>SPB</b>	12.6	12.6	0	
<b>SGL</b>	42.12	39.55	1.57** 1	Concierges PF Transfert (du SBAT)
<b>Ecodom</b>	1.9	2.8	-0.9*	Suppression
<b>Tourisme</b>	1.8	1.55	0.25**	Compensé BSM
<b>Caves</b>	1.65	1.65	0	
<b>TOTAL</b>	<b>85.87</b>	<b>85.05</b>	<b>0.82</b>	

\* Postes supprimés = - 1 (SBAT) – 0.9 (Eco. et dom.) = - 1.9

\*\* Postes compensés ou financés = 0.9 (SDT) + 1.57 (SGL) + 0.25 (Tourisme) = 2.72

### Investissements

Avec 32'231'000.- francs de dépenses brutes prévues en 2023 dans le plan financier, le DTETPB assume une part importante des investissements de la Ville. Ce volume d'investissement traduit le nombre important de projets portés par le dicastère avec des enjeux souvent complexes et impliquant des partenaires variés. De plus, tous les projets suivis par le dicastère ne se trouvent pas dans cette liste car certains sont financés par d'autres dicastères – notamment la plupart des investissements effectués dans les domaines autoporteurs –, par des privés ou par l'Etat.

Les commissaires s'interrogent sur les risques générés par une pareille concentration des investissements. Il est relevé que le DTETPB n'est pas le seul dicastère à mener des projets d'investissement d'envergure et que certaines lignes rattachées au SPB sont portées politiquement par d'autres dicastères (collège des Parcs, pôle muséal, collège latin...). Ainsi le projet est porté politiquement par le futur utilisateur, et par le DTETPB quand on arrive à la réalisation. Il est relevé que ce nouveau système, basé sur des collaborations accrues entre dicastères, fonctionne bien.

De plus l'inclusion dans les demandes de crédit d'investissement au Conseil général des EPT liés à leur réalisation permet de s'assurer que les ressources nécessaires au pilotage et au suivi du projet, notamment d'un point de vue financier et technique, sont disponibles. La présence du service financier dans le comité de pilotage des projets d'envergure garantit également un contrôle supplémentaire. Ces éléments s'inscrivent d'ailleurs dans les nouvelles méthodes de gestion et de suivi de projets mises en place par le dicastère ces derniers mois.

Concernant la priorisation des investissements, celle-ci est détaillée dans les chapitres du présent rapport consacrés aux services. Le plan financier pour le dicastère a été établi selon les principes suivants :

- Analyse fine des coûts de chaque étape des projets
- Prise en compte de la durée des procédures (internes et externes)
- Mise en cohérence avec les ressources humaines des équipes
- Priorisation en fonction des besoins et des opportunités

De plus, le rapport d'information du Conseil communal au Conseil général en réponse au postulat 184 « pour une meilleure priorisation des projets urbanistiques et une véritable concrétisation des investissements » transmis au Conseil général le 10 novembre apporte des éléments détaillés concernant la planification du service du développement territorial et le principe de bonne gouvernance.

## ***Développement territorial, économie, tourisme et patrimoine bâti***

### **Secrétariat général (SG)**

#### **154.00      Secrétariat général DTETPB**

#### 31            Charges de personnel

Une stagiaire maturité professionnelle commerciale est en formation auprès du secrétariat général d'août 2022 à août 2023. Une commissaire s'interroge sur l'application et le bilan financier du contrat-formation cantonal pour l'administration communale. Cette question est transmise à la sous-commission du dicastère du développement technologique, de l'agglomération, de la sécurité, des finances et des RH pour traitement dans son rapport.

### **Service du développement territorial (SDT)**

L'année 2023 sera marquée pour le service du développement territorial par la poursuite de la procédure de révision du PAL. Cette révision du principal outil transversal de planification territoriale au niveau communal doit permettre d'intégrer dans une même stratégie de développement les territoires des quatre anciennes communes de Corcelles-Cormondèche, Neuchâtel, Peseux et Valangin et d'assurer un développement harmonieux du territoire communal à l'horizon 2040. Le crédit voté par le

Conseil général en juin 2022 a permis l'engagement d'un EPT supplémentaire dédié au PAL répartis entre un urbaniste et un recenseur qui viennent ainsi compléter l'équipe de projet (CDD).

L'accompagnement de la forte dynamique territoriale dans la commune fusionnée constitue à la fois une priorité et un défi pour le SDT. Les projets privés sont nombreux et génèrent un travail important pour les services de l'administration, que ce soit en termes de planification, d'infrastructures, d'équipements, de mobilité ou de permis de construire. L'augmentation du nombre de projets à accompagner et leur complexité rend nécessaire une organisation optimale de l'administration afin de tirer le meilleur parti des ressources disponibles.

Sur l'ensemble du service, 0.5 EPT est vacant, dont 0.3 EPT pour un poste d'archiviste et 0.2 EPT pour des baisses de taux en lien avec l'organisation familiale des collaborateurs-trices. Un commissaire s'interroge sur d'éventuelles synergies entre ce poste d'archiviste vacant au sein de l'office des permis de construire et le poste d'archiviste communal. Il n'est cependant pas possible de faire de liens entre ces deux fonctions, l'archiviste des permis de construire se chargeant en continu du classement des dossiers de constructions terminées et de la fréquente mise à disposition des documents d'archives aux porteurs de projets. Il est relevé qu'un travail important d'uniformisation des méthodes de classement des dossiers de permis de construire entre les différentes communes parties à la fusion et de leurs classements est en cours et devrait s'achever d'ici à la fin de la présente législature.

Sur l'ensemble du service, des mesures de réduction des dépenses à hauteur de 45'300.- francs ont été réalisées dans les BSM et les subventions prévues à l'office de la planification et de l'aménagement urbain ont été réduites de 25'000.- francs.

Comme présenté dans le rapport d'information du Conseil communal au Conseil général en réponse au postulat 184 « pour une meilleure priorisation des projets urbanistiques et une véritable concrétisation des investissements », la priorisation des investissements du SDT a été effectuée selon les critères suivants :

- Les bases légales en vigueur, en particulier la loi fédérale sur l'aménagement du territoire
- Les calendriers fixés par les autorités fédérales et cantonales,

notamment le Projet d'agglomération et le Plan directeur cantonal

- Les possibilités de subventions de tiers, en particulier les mesures cofinancées par la Confédération (Projet d'agglomération)
- Les opportunités de développement liées à l'accompagnement de projets privés
- L'inscription des projets dans une vision stratégique du développement de la commune, soit le Projet de territoire du Plan d'aménagement local (PAL)

Les mesures suivantes permettent également d'améliorer la planification financière :

- Dépenses annuelles ciblées et affinées selon les différentes étapes des projets prioritaires (avant-projet, projet, réalisation)
- Clarification de l'organisation du service et des méthodes de gestion de projet

Les planifications prioritaires telles que définies dans le budget 2023 sont les suivantes :

- Élaboration du nouveau Plan d'aménagement local (PAL), dont le délai est fixé par les autorités cantonales à février 2024 ;
- Accompagnement des projets privés engagés depuis plusieurs années, soit la planification du secteur de La Possession ainsi que les plans spéciaux des Arniers, de Beauregard et de Cadolles Sud. Ces projets sont traités en cohérence avec le projet de territoire et le PAL dont ils ne peuvent attendre l'entrée en vigueur ;
- Élaboration d'un programme d'actions (masterplan) pour le secteur de la gare de Neuchâtel, en coordination étroite avec les partenaires externes que sont les CFF, l'Office fédéral des transports et l'Office cantonal des transports. Les projets spécifiques (passerelle, places, stations-vélos, etc.) seront déployés sur la base de ce programme ;
- Réalisation d'un plan spécial pour le secteur du Port de Neuchâtel, en lien avec les besoins de la Société de navigation sur les Lacs de Neuchâtel et de Morat (LNM) et les diverses activités présentes sur

le site. L'activité de ce lieu doit en effet être clarifiée et mieux encadrée au niveau territorial notamment. Un rapport comprenant un plan spécial et un projet d'aménagement est ainsi prévu au Conseil général au printemps 2023. Les réflexions devront ensuite se poursuivre sur l'aménagement de la place du Port et de la place Alexis-Marie Piaget ;

- Élaboration d'une vision directrice pour le secteur des Chapons à Peseux permettant d'analyser les besoins pour cette zone et d'esquisser un programme. La salle de gym triple est incluse dans les réflexions. Un crédit est également prévu au service du patrimoine bâti afin de réaliser les études de faisabilité et d'avant-projet nécessaires sous l'angle des bâtiments.

Les projets urbains prioritaires tels que définis dans le budget 2023 sont les suivants :

- Réaménagement des Jeunes-Rives, assainissement et réalisation du site;
- Pour le secteur de Serrières/Tivoli, projet de réaménagement du Clos-de-Serrières, en coordination avec le projet de Tivoli sud ;
- Pour le site de Monruz, poursuite du projet des Gouttes d'Or et assainissement du site en vue de la réalisation d'un parc public. Un commissaire s'inquiète d'éventuelles mauvaises surprises en lien avec l'assainissement du site pollué. Des sondages ont été effectués afin d'estimer les coûts, mais on ne peut exclure que l'ampleur des dégâts soit moins/plus importante que prévu ;
- Poursuite du projet d'ouvrage pour le réaménagement de l'avenue des Portes-Rouges et démarrage du projet d'aménagement de la Place de la Coudre;
- Établissement d'un projet d'ouvrage pour l'aménagement des places du Temple et de la Fontaine à Peseux. Ces éléments sont prioritaires mais doivent être coordonnés avec le calendrier de Viteos, qui prévoit dans le cadre des réflexions liées à la traversée de Peseux l'installation des infrastructures d'un chauffage à distance. Une partie des investissements sont inscrits dans le service de la mobilité, des infrastructures et de l'énergie.

Les dépenses brutes d'investissement prévues pour 2023 au SDT s'élèvent à 11'320'000.- francs alors que la planification financière associée au budget 2022 prévoyait pour 2023 des dépenses brutes de 19'352'000.- francs. Les principaux éléments en termes financiers expliquant cette différence sont les suivants :

- Décalage de la révision de la réalisation du projet de nouvelle passerelle aux Fahys (-1'800'000.- francs). Globalement, les projets prévus pour le secteur de la Gare sont retardés, notamment en raison des interactions entre eux, des nombreux acteurs impliqués et de leurs complexités techniques. Un cofinancement de la Confédération est prévu pour plusieurs de ces projets via les différentes générations des projets d'agglomération. La Ville et ses partenaires s'engagent néanmoins ensemble pour ne pas perdre ces cofinancements, d'autant plus que la Confédération est impliquée dans les retards prévus. C'est pourquoi un crédit a été ajouté pour la réalisation d'un masterplan en 2023 (+200'000.- francs) sur ce secteur stratégique.
- Décalage de la planification des dépenses d'un an pour le projet des Jeunes-Rives à cause d'oppositions (-2'457'000.- francs).
- Adaptation de la planification pour le projet de réaménagement du Port (-1'500'000.- francs) avec le canton et les acteurs privés.
- Mise à jour de la planification du réaménagement du Clos-de-Serrières (-1'550'000.- francs) en lien avec le développement du secteur.

Il est toutefois relevé que l'objectif de 50 millions d'investissements nets pour l'ensemble de l'administration sera particulièrement difficile à contenir dans le cadre du budget 2024. En effet, le service du développement territorial prévoit à lui seul des dépenses nettes à hauteur de 22'481'000.- en 2024, dont une part importante correspond à des projets votés et en cours qu'il sera difficile de stopper (révision du PAL, Gouttes d'Or, Jeunes-Rives, réaménagement de l'avenue des Portes-Rouges, Clos-de-Serrières). La même problématique est relevée pour le service du patrimoine bâti qui porte l'autre grande partie des investissements du dicastère à hauteur de 29'345'000.- francs prévus en 2024, dont la rénovation du Collège des Parcs pour 16'000'000.- francs à lui seul.

La volonté de lancer des projets pour les parcelles en main de la Ville qui présentent un intérêt particulier est souligné par le dicastère. A ce titre, on peut notamment citer le projet de Martenet ou la parcelle Jehanne-de-Hochberg. Le secteur de Chaumont fait également l'objet de réflexions sous l'angle du développement territorial et du tourisme.

## **120.00 Développement territorial**

### **120.01 Planification et aménagement urbain**

4310000 Prest. propres s/immo. corps. portées à l'actif

Il s'agit des recettes compensant les charges de personnel liées au crédit de révision du PAL validé par le Conseil général en juin 2022.

31370.01 Impôts et taxes

Emoluments perçus par l'Etat pour les sanctions dans le cadre de diverses procédures. Elément difficile à budgéter, mais le montant aux comptes 2021 était exceptionnel (subside du canton pour la fusion).

### **120.02 Permis de construire**

De manière générale, le traitement et l'harmonisation des permis de construire des communes fusionnées touche à son but. L'objectif était d'harmoniser tout cela sur une législature et ça sera chose faite.

42100.00 Emoluments administratifs

L'augmentation de 90'000.- francs des recettes budgétées résulte de la réévaluation des émoluments de permis de construire liée à l'harmonisation des taxes sur le territoire de la commune fusionnée. Ce montant correspond aux recettes supplémentaires prévues dans leur application dès le 01.07.2023 une fois le rapport « taxes et émoluments » présenté par le dicastère des finances à votre autorité avant l'été prochain.

## **Service de l'économie, de la domiciliation et du tourisme**

### **108.00 Economie et domiciliation**

Les commissaires saluent la création de cet office. Il est toutefois relevé que si l'office de l'économie et de la domiciliation agit pour des conditions-cadres favorables au développement économique et à la domiciliation, l'attractivité résidentielle de la Ville dépend également des politiques publiques portées par l'ensemble des dicastères et de la politique cantonale (domiciliation et fiscalité en particulier) ainsi que de la dynamique des acteurs privés et de la population. Ces éléments seront repris dans le cadre du rapport concernant la stratégie de développement économique et de domiciliation qui sera présentée au Conseil général au premier semestre 2023.

A ce titre, un commissaire relève que la révision du PAL ainsi que la stratégie immobilière et du logement sont des éléments déterminants en matière de domiciliation.

#### 30 Charges de personnel

La différence s'explique par la suppression par mesures d'économies de 0.9 EPT de secrétariat par rapport au budget 2022 (poste vacant).

Le délégué au centre-ville a pris sa retraite en septembre 2022. Des réflexions sont en cours afin d'en redéfinir le cahier des charges en lien avec les partenaires de la Ville.

#### 31 Charges, biens, service, autres ch. d'exploit.

Des mesures de réductions des dépenses ont été réalisées sur les postes prestations de services de tiers (-87'700.- francs) et honoraires de conseillers externes et experts (-76'200.- francs).

#### 31051.00 Frais de réception

L'augmentation des frais de réception (+28'800.- francs) est liée à la création du *NEW Committee (Neuchatel Expat Welcome Committee)*. Cette association vise à organiser des événements de rencontre entre les expatriés domiciliés dans la commune de Neuchâtel. Ce projet se construit

en relation avec les entreprises internationales de la région. L'accueil et l'intégration des expatriés est un enjeu important identifié dans la stratégie de domiciliation.

#### 3635000 Subventions aux entreprises privées

Cette augmentation (+75'900.- francs) s'inscrit dans les mesures de soutien à l'économie qui seront présentées au Conseil général dans le cadre du rapport sur la stratégie de développement économique et de domiciliation. Des montants sont également prévus dans les placements du patrimoine financier pour concrétiser cette stratégie (politique foncière active, prêts).

#### 3636000 Subventions aux orga. privées à but non lucratif

La subvention (60'000.- francs) au Neuchâtel Junior College (NJC) a été transférée à l'économie depuis l'entité 132.01 Formation et égalité. En effet, celle-ci relève plus de la politique de domiciliation que celle de la politique de formation.

Il est relevé que le besoin en écoles et en structures pré et para scolaires internationales est un élément clé pour la stratégie de domiciliation. Actuellement, l'offre ne répond pas à la demande, ce qui pousse les cadres internationaux à se domicilier dans d'autres villes.

### **122.00 Caves de la Ville**

#### 31 Charges, biens, service, autres ch. d'exploit.

Diverses mesures de réduction des dépenses ont été effectuées, dont notamment une diminution de 22'000.- francs des prestations de services de tiers.

#### 43209.00 Variation de stocks

Les montants de variations des stocks ne peuvent pas être budgétés et se trouvent uniquement dans les comptes car ils sont directement influencés par la récolte et les ventes de l'année. L'assainissement des stocks est quant à lui terminé.

## **147.00     Tourisme**

Il est relevé que la réponse du Conseil communal à l'interpellation écrite 22-609 « Quelle stratégie touristique pour notre commune ? » du 3 octobre 2022 détaille l'organisation, la stratégie, les missions, les réalisations ainsi que les collaborations (Jura & Trois-Lacs et Tourisme neuchâtelois) de l'équipe de la déléguée au tourisme de la Ville.

Trois investissements principaux sont prévus en lien avec la politique touristique :

- Le projet de transformation de l'actuel Collège des Sablons en auberge de jeunesse, dont l'ouverture est planifiée à l'horizon 2027. Le concours d'architecture a été réalisé et l'avant-projet est en cours de réalisation. En effet, le projet, validé en 2018, a été repris après une veille d'environ 3 ans en raison du projet de construction et de rénovation du Collège des Parcs qui implique l'utilisation du Collège des Sablons comme solution de remplacement. Durant cette période, des démarches ont été entreprises auprès du Canton et des recettes ont été obtenues via les financements de la nouvelle politique régionale (NPR) à hauteur de 80'000.- francs.
- Le réaménagement du Sentier du temps qui mène à Chaumont. Celui-ci est en effet une des promenades les plus empruntées sur le territoire communal. Il devient malheureusement de plus en plus désuet et manque d'entretien. La signalisation doit être améliorée car des visiteurs s'égarer. L'investissement prévu en 2023 permettra donc d'en améliorer l'attractivité.
- La réalisation d'une nouvelle signalétique touristique piétonne est prévue en 2023. Le concept est en cours de réalisation et doit permettre de relier les principaux points d'entrée du territoire communal aux principaux points d'intérêts.

## **Servie de la gérance et du logement (SGL)**

L'entité 119.00 « Administration » dotée d'un budget de 595'000.- francs en 2022 a été supprimée dans le budget 2023. En effet, le regroupement du service du patrimoine bâti et du service de la gérance et du logement en un seul service n'a pas été effectué. Le budget 2022 de l'entité 119.00 comprenait l'engagement d'un chef de service, les charges liées à l'activité

du délégué à l'immobilier et au logement ainsi que le pilotage de la politique communale du logement et de la stratégie immobilière. Le poste de chef de service a donc été supprimé dans le budget 2023 et le délégué à l'immobilier et au logement rattaché au service de la gérance et du logement (119.01).

Cette organisation a permis une clarification des tâches entre le service de la gérance et du logement (entretien léger) et le service du patrimoine bâti (entretien lourd). Le transfert de montants depuis le service du patrimoine bâti concernant l'entretien léger du patrimoine administratif (31440.30) et du patrimoine financier (34310.30) au service de la gérance et du logement s'inscrit dans cette optique.

Un travail important a permis d'affiner les missions entre les deux services.

Une nouvelle stratégie immobilière et une nouvelle politique communale du logement sont en cours de préparation. La commission du Conseil général du DTETPB est associée à cette démarche et la stratégie sera présentée au législatif au printemps 2023.

## **119.01 Gérance et logement**

Sur le plan financier, il est précisé que le budget 2023 ne comprend plus d'écritures d'assainissement comme cela était le cas dans les comptes 2021. Le travail de régularisation est salué.

### **31440.31 Contrats d'entretien terrains bâtis et bâtiments**

Le commentaire de cette ligne fait référence à l'entretien des bâtiments du jardin botanique dont la Ville est propriétaire depuis le début de cette année.

### **34314.30 Locaux vides Gérance PF**

Actuellement, une dizaine de logements prêts à être loués sont disponibles. Ces objets peuvent être consultés sur le site internet de la Ville.

Dès mars 2022, certains appartements disponibles de la gérance communale ont été mis à disposition de l'OSAS (Office social de l'asile en second accueil de la Confédération) pour l'hébergement de personnes réfugiées d'Ukraine.

Quelques immeubles propriété de la Ville nécessiteraient des rénovations lourdes avant de pouvoir accueillir de nouveaux locataires. Ces objets sont traités dans le cadre de la stratégie immobilière.

## **Service du patrimoine bâti (SPB)**

L'engagement d'un nouvel architecte communal et chef de service du patrimoine bâti en juin 2022 a permis de réorganiser les activités de l'entité. Cette évolution des procédures, notamment concernant la gestion de projets, est nécessaire afin de piloter sur le plan technique les différents investissements rattachés au service (total brut des dépenses d'investissements en 2023 : 20'621'000.- francs).

Comme déjà mentionné, la part liée à l'entretien léger du patrimoine administratif (31440.30) et du patrimoine financier (34310.30) est transférée au service de la gérance et du logement. Afin d'assurer l'entretien lourd du patrimoine administratif, le crédit budgétaire annuel validé par le Conseil général dans le cadre de l'arrêté IV s'élève à 2'000'000.- francs. Cet arrêté est préavisé positivement par la sous-commission.

### **119.02 Patrimoine bâti**

La Ville de Neuchâtel est propriétaire de 78 bâtiments/adresses inscrits au patrimoine administratif et de 135 bâtiments/adresses inscrits au patrimoine financier sous gestion du service du patrimoine bâti et du service de la gérance et du logement. Ces chiffres sont à prendre avec précaution, notamment concernant le patrimoine financier, car ils regroupent des biens très divers. Ces éléments seront présentés de manière détaillée au Conseil général dans le cadre de la stratégie immobilière.

Concernant la priorisation des investissements, les dépenses brutes d'investissement prévues pour 2023 au service du patrimoine bâti s'élèvent à 20'621'200.- francs alors que la planification financière associée au budget 2022 prévoyait pour 2023 des dépenses brutes de 25'430'000.- francs. Les principaux éléments en termes financiers expliquant cette différence sont les suivants :

- Le décalage d'un an de la rénovation du Collège des Parcs, l'extension et la construction de salles de sport (-4'905'000.- francs)

- L'augmentation des coûts liés au pôle muséal et l'affinage de la planification des coûts pour 2023 (+2'010'000.- francs)
- La redéfinition du calendrier du projet lié au jardin botanique avec une étude de faisabilité prévue en 2023 et 2024 (-2'375'000.- francs).

La ligne d'investissement « Collège priorité 1 selon étude – Etudes de projet » concerne une étude menée par le service de la formation pour répondre aux besoins de rénovation des bâtiments scolaires.

Les lignes d'investissement « Crédit cadre 1<sup>ère</sup> étape assainissement énergétique PA (2023-2026) – Etudes (4'500'000.- francs) » et « Crédit cadre 1<sup>ère</sup> étape Assainissement énergétique PA (2023-2026) – Réalisation (15'000'000) » seront sollicitées par un rapport au Conseil général au printemps 2023 concernant l'assainissement du patrimoine administratif. L'assainissement du patrimoine financier est prévu aux lignes « Crédit cadre 1<sup>ère</sup> étape assainissement énergétique PF (2023-2026) – Etudes (6'000'000.- francs) » et « Crédit cadre 1<sup>ère</sup> étape Assainissement énergétique PF (2023-2026) – Réalisation (22'500'000) » qui relèvent de la compétence du Conseil communal.

Dans le patrimoine financier, la ligne « Rénovation Clos-de-Serrières 2 » concerne un bâtiment acheté lors de la précédente législature par la Ville. Le Conseil communal sera prochainement saisi d'une note en lien avec l'avenir de cet objet. La ligne « Rénovation Pl. Halles 4, création hôtel 3\* » prévoit la transformation de ce bâtiment propriété de la Ville pour en faire un nouvel espace d'hébergement touristique et de restauration. Le bail du locataire actuel est résilié pour le 31 décembre 2025.

Le crédit pour la rénovation du Collège du Mail n'apparaît pas dans les investissements de la Ville, car ce bâtiment appartient à l'EOREN, mais dans la facture EOREN dans le dicastère de la famille et de la formation. L'architecte communal est associé au projet en tant que membre du jury du mandat d'études parallèles (MEP).

## **Rapport de la Sous-commission financière III**

(Développement technologique, agglomération, sécurité, finances et ressources humaines)

La sous-commission financière III, composée MM. Nicolas de Pury et Marc Rémy (Pierre-Yves Jeannin étant malade), s'est réunie le 16 novembre 2022 en présence de M. Didier Boillat, responsable du DTASFRH, pour examiner le budget 2023. Ont également participé à cette séance : pour la sécurité : MM. Frédéric Mühlheim, chef du service de la protection et de la sécurité, Thierry Daenzer, adjoint au chef de service et Jean-Pierre Habegger, responsable financier ; pour les finances : MM. Gérard Blandenier, chef du service des finances et Marco Paolini, responsable de la gestion financière ; pour les ressources humaines : M. Mark Grünig, adjoint à la cheffe du service des ressources humaines ; ainsi que M. Samuel Monbaron, secrétaire général.

### **Introduction**

En 2022, un grand travail a été mené sur les processus, menant à une meilleure maîtrise des coûts et des économies importantes dans les services du dicastère, notamment dans le domaine informatique.

A la sécurité, notons que de nombreuses activités sont mutualisées au niveau régional (avec le Val-de-Ruz pour la sécurité publique et la protection civile et le Littoral pour la défense incendie, la protection civile et l'organe de conduite régional).

Au sujet de la gestion de la dette, le fait le plus notable concerne les intérêts, dont le montant 2023 est supérieur de plus d'un million de francs au budget 2022 à cause de la hausse des taux.

Dans les ressources humaines, les charges salariales sont stables en 2023 avec notamment le blocage de l'échelon et une prise en compte de l'inflation à hauteur de 2 %. On constate au niveau national que de nombreuses entreprises accordent une indexation à hauteur de 2 %. Sur 330 millions de charges d'exploitation, les charges de personnel pèsent plus de 100 millions. Dans ce contexte, il est très difficile d'atteindre les objectifs fixés sans agir sur les charges salariales.

## **Développement technologique**

Suite à la fusion du CEG avec le SIEN, la Ville n'a plus de service informatique. A présent, le délégué au développement technologique et à l'agglomération a renforcé la coopération avec le SIEN et a rationalisé le fonctionnement interne à la Ville.

### **105.00 Informatique**

#### **31 Charge biens, service, autre charges d'exploit.**

##### 31130.00 Achats de matériel informatique

La réduction des achats de matériel informatique est le résultat de la politique de rationalisation mise en place. Dans le cadre d'un processus de centralisation, des critères ont été définis concernant le matériel informatique (ordinateurs, matériel de projection des salles, etc.) et amènent une économie de plus de 100'000 francs. Les commissaires saluent l'effort financier mené sur ce point par les services.

##### 31180.00 Immobilisations corporelles

L'augmentation est due au plus grand nombre de licences sur des programmes informatiques malgré une mutualisation.

Un commissaire demande si une mutualisation des licences entre communes est envisagée.

Cela n'a pas été étudié pour l'instant, mais pourra être discuté avec le SIEN. Le canton s'est approché des communes pour des mutualisations futures. Actuellement, ce sont les achats et assurances qui sont en discussion.

##### 31300.01 Prestations de services de tiers

La baisse constatée concerne principalement les projets métiers, dont le financement est prévu dans le budget des services et non au développement technologique.

##### 31300.80 Téléphonie fixe

La baisse constatée fait suite à la mutualisation des infrastructures de téléphonie fixe de la Ville avec celles de l'Etat.

### 31330.00 Charges d'utilisation informatique

L'augmentation de coûts est due au renouvellement des antennes du free wifi ainsi qu'aux projets en cours depuis la fusion et à l'évolution future des conventions avec des partenaires dont le service cantonal de la statistique.

### 31332.00 Contrat de prestation informatique

Concernant le mandat du SIEN, le but est un statu quo au niveau des coûts avec des améliorations des prestations. La majorité des projets de numérisation sont développés avec le SIEN, ce qui permet de garantir une maintenance, assurer une meilleure durée de vie des outils, établir un suivi par le SIEN et éviter de multiplier les entreprises tierces engendrant des risques sécuritaires et financiers.

## **33 Amortissements du patrimoine administratif**

Les deux nouveaux montants intégrés sous cette rubrique concernent la reprise du matériel informatique du jardin botanique et les infrastructures informatiques liées à la fusion.

## **168.00 Développement technologique**

Un commissaire rappelle le constat des faibles ressources attribuées au développement technologique et à l'informatique au regard des attentes et des enjeux liés et il constate qu'un nouveau poste a été prévu au budget (entité de gestion 155.00 secrétariat général).

Ce nouveau poste répond à un besoin nécessaire pour continuer les travaux en cours dans les domaines informatique et numérisation. Il s'agit d'un profil technique chargé, en priorité, de la gestion des ressources informatiques.

Il est rappelé que des recherches de financements externes sont menées dans le domaine de la smart city.

Au sujet des projets smart, deux exemples sont donnés. Le premier concerne la gestion des buanderies. Il s'agit d'une amélioration du fonctionnement avec une plateforme numérique permettant de gérer l'ensemble des buanderies et d'offrir aux locataires un système de paiement uniforme, simple et efficace.

Le second exemple concerne le projet Avincis qui est un projet pilote avec une start-up visant à introduire de nouveaux systèmes d'efficience

énergétique sur un bâtiment du patrimoine financier de la Ville.

Concernant les investissements, les commentaires suivants sont faits :

Dans la stratégie de numérisation, 4 projets spécifiques ont déjà été identifiés. Ces projets sont la création d'un outil de pilotage (indicateurs d'aide à la décision), l'application citoyenne à développer de manière complémentaire aux assemblées citoyennes, la GED (gestion électronique des documents) administrative et la gestion des données, qui vise des objectifs de transparence et de sécurité. Sur ce dernier projet, une attention particulière est mise sur les outils qui ne sont pas proposés par le SIEN. Les aspects éthiques sont fondamentaux et nécessitent de s'interroger sur les données que l'on utilise. Les préoccupations de la population poussent à accorder une grande importance à la question de la protection des données personnelles.

31020.00            Imprimés, publications

L'utilisation d'imprimés et publications a été réduite dans le cadre des mesures d'économies demandées.

31320.00            Honoraires de conseillers externes et experts

Ce montant permet de faire appel à des consultants dans le domaine de la smart city principalement.

## **Agglomération**

### **148.00    Développement de l'agglomération**

31300.04            Cotisations

Les effets de la fusion n'avaient pas tous été budgétés précédemment. Il s'agit d'Objectif:ne et Région Neuchâtel Littoral (RNL) (200'000.-), Région capitale suisse, Union des villes suisses et Réseau des Villes de l'Arc jurassien (RVAJ).

RNL : Le littoral avait 3 régions, il n'y en a plus qu'une à présent, ce qui aide à développer les projets à l'échelle du littoral. La RNL permet un renforcement de la région et du travail de cohésion.

Au sein du RVAJ, les discussions portent notamment sur les lignes ferroviaires franco-suisse.

En général, au sein de ces organisations, les grands thèmes abordés concernent l'attractivité, l'économie circulaire, la numérisation, etc.

Un commissaire propose d'évaluer la pertinence de la participation de la Ville dans certaines associations au vu des montants de cotisations parfois élevés. Cette analyse pourrait se faire dans le cadre des analyses sur les subventions (REMO).

Le responsable de dicastère rappelle l'importance du partage d'informations entre communes, villes et au sein des régions concernées.

### **33 Amortissements du patrimoine administratif**

3320000 Amort. Planifiés, immo. corporelles

Le montant de ce compte concerne les crédits fusion (40617 et 40712).

## **Sécurité**

### **151 Service de la protection et de la sécurité**

Le service doit faire face à de nombreuses réglementations distinctes dans tous ses domaines d'activités et subit des pressions d'économies tant internes qu'émanant des autres communes pour lesquelles des prestations sont fournies. Les situations de crises se multiplient avec la COVID, les catastrophes naturelles (montée du lac, inondations), la récente pollution des eaux, et enfin la crise énergétique.

Ce contexte complique la recherche d'un équilibre entre les besoins en personnel et matériel et les mesures d'économies. Pour répondre aux besoins accrus dans la gestion de crise, un nouveau poste de Chef de l'organe de conduite régional (OCRg) a été créé et est financé par le syndicat intercommunal de la sécurité civile du littoral (SSCL).

Au budget 2023, la suppression de la médiation urbaine est rappelée. Cette prestation est transférée au Centre des loisirs qui a une masse critique de personnel plus importante permettant plus de souplesse dans les actions à mener.

Financièrement, les budgets de chaque office ont été resserrés. Les prestations sont toutes assurées avec ce budget, mais sans aucune réserve.

2 nouveaux postes d'agent-e-s de sécurité publique ont également été ajoutés au budget. Ces postes permettent une meilleure gestion de la sécurité publique avec des besoins accrus en zone piétonne et de

nombreuses demandes de la population. Les cafés contacts initiés cette année font ressortir des besoins de contrôle et de prévention concernant les cyclistes, les trottinettes, les abus de parcage de véhicules, etc. Il est noté que la Ville est encore loin des plus grandes villes s'agissant du nombre d'agents par rapport au nombre de places de parc sur le domaine public. Enfin, la grande augmentation du nombre de manifestations constatée en 2022 nécessite une présence sécuritaire accrue.

Un commissaire s'interroge sur le niveau de sécurité de la fête des vendanges qui paraît disproportionné et coûteux.

Les dispositifs relatifs à la sécurité et l'ordre public sont établis conjointement avec le canton et police neuchâteloise. Un arbitrage est fait entre les exigences policières et les moyens communaux. Une analyse de risques faite en amont et sert à la définition d'un dispositif sécuritaire adapté aux informations disponibles et aux risques identifiés.

Pour les livraisons qui ont posé problème durant la fête, des améliorations seront proposées.

### **151.01 Administration**

41200.00 Revenus de concessions

L'augmentation de recettes constatée concerne principalement la concession d'affichage attribuée à une nouvelle entreprise. A noter qu'une procédure judiciaire est pendante actuellement, un recours ayant été interjeté contre la nouvelle concession d'affichage. Le recours ayant effet suspensif, des négociations sont en cours pour établir un contrat de durée déterminée dans l'attente de l'issue judiciaire et de la nouvelle concession.

Les panneaux d'affichages non conformes à la LCR seront enlevés d'ici la fin de l'année.

### **151.02 Logistique**

42400.01 Taxes d'utilisation

L'augmentation des taxes de stationnement budgétées sera soumise au Conseil général en deux temps. Un arrêté sera proposé avec le budget 2023 concernant l'uniformisation du prix des vignettes (ou macarons) à 200.- au lieu de CHF 110.- (harmonisation conforme au livre de la fusion).

Ceci permettra de mettre sur un pied d'égalité les anciennes communes de Peseux et Neuchâtel.

Pour le tarif de parcage (horodateurs et parkings à barrières), la stratégie de mobilité sera proposée en début d'année. Au budget 2023, un tarif de CHF 1.50 / heure conforme avec les recommandations de M. Prix est pris en compte.

Un commissaire souligne une certaine grogne déjà existante chez les commerçants et les usagers en lien avec les récentes mesures concernant le parcage aux alentours de la zone piétonne (suppression ou transformation de certaines places de parc) et s'interroge sur l'impact des présentes mesures relatives au stationnement sur l'attractivité de la ville.

Il est rappelé qu'une enquête a été faite auprès de la population et des commerçants sur les nouvelles mesures dans la zone piétonne. Le taux de satisfaction général était supérieur à 80%.

Concernant les places « livraisons », des explications sont données sur le fait que quiconque peut les utiliser pour transporter du matériel lourd. Un commissaire relève l'imprécision de cette définition et la vraisemblable difficulté, pour les agents de la sécurité publique, à faire appliquer cette réglementation. Il relève que les places de parc situées près de l'Hôtel de ville, pour ne citer que celles-ci, étaient particulièrement appréciées notamment des familles et des personnes âgées.

Une question est posée sur les vignettes. Dans certains quartiers, il n'y a pas assez de places de parc disponibles par rapport au nombre de vignettes accordées.

Il est mentionné que le contingentement des vignettes est en discussion dans le cadre de la politique de mobilité.

La nécessité d'une certaine cohérence entre tarif en surface et dans les parkings en ouvrage est rappelée.

## **151.04 Sécurité publique**

3118000 Immobilisations incorporelles

La baisse constatée concerne le changement de système de verbalisation du stationnement. L'ancien système City control est remplacé par Abraxas.

Un commissaire relève que le nouveau système avec QR code est parfois difficile d'utilisation. Non seulement, le contrevenant ne sait pas

directement ce qui lui est reproché mais parfois la lecture avec un téléphone portable ne fonctionne pas, ce qui oblige à se connecter via le guichet unique pour obtenir le contenu de l'amende.

4210000 Emoluments administratifs

Les revenus des concessions taxis ont simplement été transférés du 151.01 au 151.04. Il n'y a ainsi pas d'augmentation de revenus.

### **151.07 Brigade sanitaire**

Dans le domaine des ambulances, une baisse du nombre d'interventions entraîne moins de charges et parallèlement moins de recettes dans le cadre de la mutualisation cantonale.

## **Finances**

### **Gestion financière**

Avec le resserrement des politiques monétaires des banques centrales dès le milieu de l'année 2022, le marché monétaire et des capitaux s'est brusquement durci. Cela a nécessité des adaptations fréquentes lors du processus budgétaire.

Au niveau de la dette, la situation a été plutôt stable de 2015 à 2019. Depuis, elle croît progressivement. Pour 2023, 12 à 13 millions d'emprunt sont à renouveler. L'insuffisance de financement est de l'ordre de 50 millions de francs. Pour autant que l'ensemble des investissements soit réalisé, à fin 2023, la dette globale est estimée à 481 millions de francs (432 millions en 2022).

Entre 2025 et 2032, nous avons un volume de renouvellement assez uniforme et régulier. Ces derniers temps, en raison de la hausse des taux, les renouvellements d'emprunts ont été effectués avec des échéances raccourcies.

Jusqu'en milieu de 2022, les taux à court terme étaient négatifs. A présent, la situation est revenue à la normale avec des taux approchant les 1% pour le court terme et proches des 2% pour le moyen terme. Avec des renouvellements d'emprunts sur des durées raccourcies, la durée moyenne des emprunts à long terme a baissé. Si la situation de hausse des taux se stabilise, cet environnement nous sera favorable.

Le taux d'intérêt moyen remonte, de 0.7 % en 2022 à 0.92 % prévu en

2023.

Actuellement, la moitié de notre dette à long terme est à un taux entre 0 et 0.5 %. Avec les politiques monétaires expansionnistes de ces dernières années, il y avait beaucoup de liquidités sur les marchés. Nous en avons profité car nous avons 3 emprunts à taux zéro dont un qui court jusqu'en 2031.

Avec un taux d'intérêt moyen de la dette à long terme en-dessous d'1 %, la situation est encore confortable. A titre de comparaison, en 2008, le taux moyen se situait à 3.5 %.

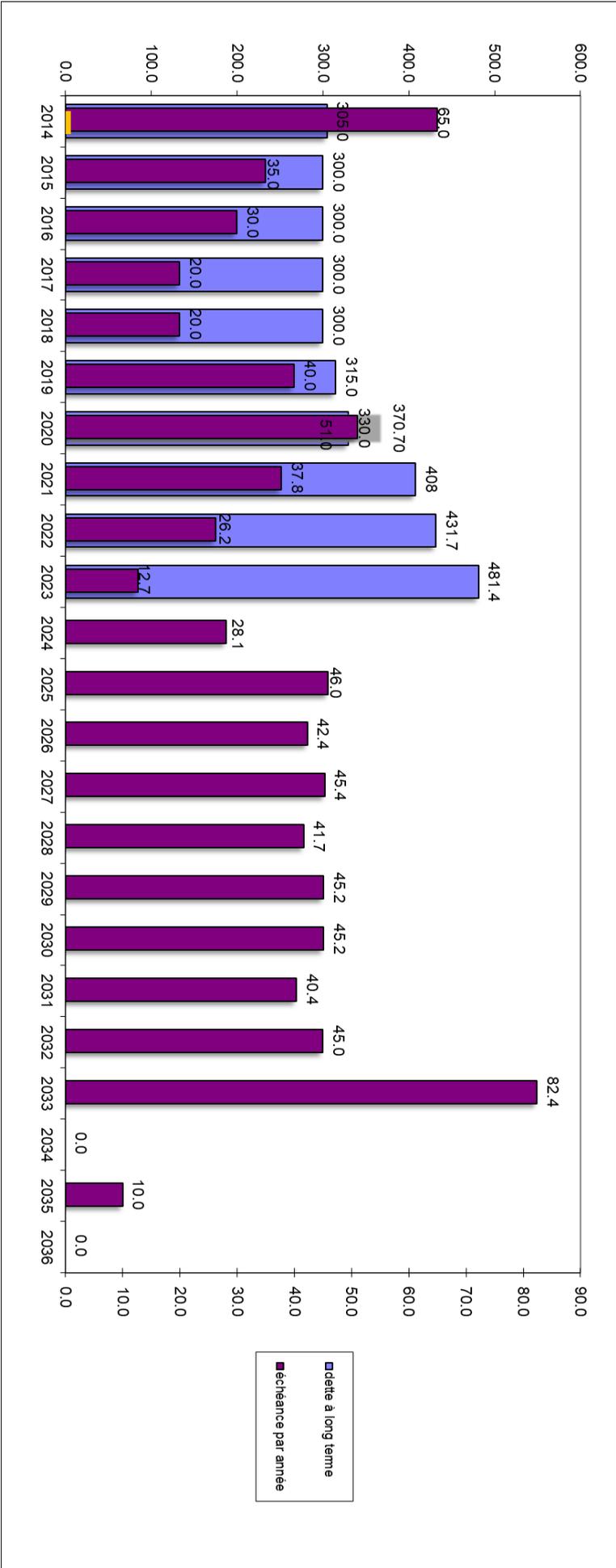
L'évolution des taux à futur demeure imprévisible. La BNS envisage encore de légères hausses. Si l'inflation s'atténue, l'ajustement des taux pourra être contenu. La situation ukrainienne aura encore un impact.

La Banque Centrale Américaine (FED) pourrait même accepter une récession plutôt qu'une inflation non maitrisable.

La notation (ranking) de la Ville n'a pas bougé pour l'instant, ce qui fait qu'il n'y a pas trop de difficulté à trouver de l'argent. En été dernier, en raison de la hausse des taux et des événements géopolitiques, la situation était plus tendue. Les prêteurs n'ayant pas de visibilité à court terme, ils préféraient conserver leurs liquidités.

L'augmentation des intérêts au budget 2023 se monte à 400'000 francs pour les intérêts à long terme, et presque 750'000 francs sur le court terme (100 millions de francs de dette à court terme en tout), enfin 200'000 francs de recettes disparaissent suite à la fin des taux négatifs.

En 2023, les emprunts à renouveler se chiffrent à 12.7 mios, ce qui est plutôt favorable.



### **103.01 Service des finances**

Economies faites au budget du service des finances :

- Dans les charges de personnel, un poste à 50 % a été supprimé suite au départ du titulaire
- Le service a renoncé à un abonnement à une société financière (12'000 franc / an) offrant une plateforme de suivi des emprunts. Ce travail sera internalisé.

Les travaux actuels du Grand Conseil, dans le cadre du budget 2023, pourraient avoir encore des impacts sur notre budget 2023, mais il est trop tôt pour en connaître le contenu exact et les conséquences sur les finances des communes.

Un commissaire relate que l'on constate des durcissements des relations entre l'Etat et les communes.

Pour le responsable de dicastère, un changement de ton a eu lieu depuis quelques mois.

### **40 Revenus fiscaux**

Afin d'estimer les revenus fiscaux futurs, une évaluation des montants de l'année en cours et de l'année suivante sont faites. Durant l'année comptable 2023, il y a deux éléments à prendre en compte qui sont la taxation 2022 et les tranches 2023. De manière générale, il est relevé que les revenus fiscaux augmentent d'environ 20 millions.

#### Personnes physiques

Impôt sur le revenu :

Estimation au 31 décembre 2022 du montant de l'année en cours, soit de la taxation 2021 et des tranches 2022 facturées.

Utilisation des tableaux de bords mensuels. Ces éléments permettent d'estimer le taux d'augmentation de l'impôt qui sera appliqué à la taxation 2021 et aux tranches 2022.

Estimation au 31 décembre 2023 du montant de l'année suivante, soit de la taxation 2022 et des tranches 2023 facturées.

Evolution des revenus estimée à +2% (yc l'effet de l'augmentation de la population). Application d'un facteur de 1,4 (progression à froid) à

l'évolution de la matière imposable totale pour obtenir l'évolution de la taxation 2022 soit 2,8%.

Impôt sur la fortune :

L'analyse de l'évolution des indices LPP de Pictet (LPP40 et LPP25) de l'année précédente (2021) permet, grâce à une excellente corrélation avec l'évolution de l'impôt sur la fortune, de déterminer le niveau de l'impôt sur la fortune de l'année suivante (2022).

### Personnes morales

Suivi de l'évolution des taxations 2021 et des modifications de tranches 2022 des 31 plus grosses personnes morales. Cet échantillon représente près de 90% de l'impôt sur le bénéfice. Cependant, la part de cet impôt restant dans nos caisses n'est plus que de 50,25% (67% de 75%). La nouvelle répartition des impôts est de 125 / 75 entre le canton et les communes et de 67 / 33 entre communes en fonction du siège des sociétés et du nombre d'emploi.

### Evolutions de la fiscalité et écarts

Il y a +4.6 millions de francs d'augmentation de l'impôt sur le revenu et +4 millions de transfert de l'impôt à la source vers l'impôt sur le revenu.

Les rappels d'impôts sont en baisse en lien avec la diminution des effets de l'amnistie partielle.

La baisse de l'impôt sur la fortune est due à la situation boursière.

Les prestations en capital sont en hausse et adaptées dans le budget 2023.

Une hausse importante des impôts des frontaliers est à noter.

Les impôts sur le bénéfice sont de retour à un niveau comparable aux années précédentes. Il convient de rappeler que quand une société ne fait pas de bénéfice elle est imposée sur le capital, mais dès qu'elle fait du bénéfice elle ne l'est plus, il s'agit de vases communicants.

L'impôt foncier des personnes physiques et morales est ajusté à la hausse.

### Evolution des impôts

Dans l'impôt des personnes physiques, en 2020 et 2021, les effets de la réforme fiscale ont été fortement ressentis et dès 2021, la baisse du taux

d'imposition des personnes physiques dû à la fusion a également eu un impact.

Concernant les personnes morales, une grande prudence a été prise au budget 2022 et une amélioration est constatée en 2023.

## **Ressources humaines**

Pour rappel, un gros travail d'harmonisation, de nouvelles réglementations et de réorganisation a été mené depuis la fusion.

Au budget 2023, certains postes étaient non repourvus depuis un certain temps et ont été supprimés en collaboration avec les services.

Globalement, on constate une stabilité des charges de personnel. Les commissaires saluent les efforts menés par le Conseil communal et l'administration sur ce point.

L'écart statistique est fixé à 1.2 millions de francs depuis 2 ans et correspond à la réalité.

La baisse des cotisations LPP est effective depuis 2022, mais a été annoncée après l'établissement du budget et apparaît donc au budget 2023.

Un grand travail est en cours sur l'uniformisation des indemnités et du travail du soir et du dimanche. Une analyse complète de l'application du statut dans les services a été menée avec un grand travail en cours pour uniformiser les différences constatées. Cette analyse montre qu'il faudrait probablement augmenter le nombre d'EPT.

### Politique salariale

Au budget 2023, le Conseil communal propose le blocage de l'échelon et une compensation de l'augmentation du coût de la vie à hauteur de 2 %. Il rappelle que les différences de régime existantes entre les communes avant la fusion ont fait l'objet d'unifications vers le haut liées à la garantie des droits acquis. Par ailleurs, le chef de dicastère mentionne que la nouvelle grille salariale a, par exemple, entraîné une revalorisation mensuelle de CHF 300.- pour les salaires les plus bas.

Des améliorations ont été apportées au niveau de l'assurance perte de gains et de la LAA complémentaire, ainsi qu'une augmentation du nombre de jours de vacances, passant au minimum de 23 à 25. Il est important de

signaler que les salaires ont été garantis sur la base du salaire net, ce qui a parfois nécessité d'accorder des échelons supplémentaires.

Depuis 2022, les cotisations LPP ont baissé de 1.2 % pour les employés. En 2023, il y a encore une amélioration de 0.25 % avec un transfert de taux de l'employé vers l'employeur par la caisse de pension.

L'arrêté sur la rémunération prévoit que le Conseil communal peut répercuter les hausses et baisses du coût de la vie, ce qui n'a jamais été fait à la baisse (contrairement à d'autres collectivités) avec une différence sur les dernières années de 7.4 millions de francs en faveur des employés.

Selon les études actuelles, la moyenne en Suisse de la compensation du renchérissement est de 2 % pour 2023. La décision du CC est en l'état raisonnable au vu de la situation financière et en comparaison aux autres collectivités et entreprises.

Concernant l'échelon, c'est un élément maîtrisable par l'autorité.

Le Conseil communal aurait souhaité accorder plus que ce qui est proposé au budget 2023, conscient que le moment est difficile avec d'autres augmentations de charges en lien avec l'énergie et les assurances maladies.

La fusion a apporté des avantages importants au personnel de la Ville. C'est pourquoi il paraît raisonnable au Conseil communal de demander également un effort au personnel dans le cadre de ce budget, en parallèle avec les économies demandées aux services et la hausse de certaines taxes.

Le Conseil communal accorde une grande importance au fait d'être un partenaire fiable avec les partenaires sociaux.

Un bon dialogue avec les syndicats et les associations du personnel est relevé avec la création de pages sur les associations du personnel sur intranet et la formalisation du fonctionnement de l'organe de liaison.

Des renforts en personnel ont été obtenus au SRH pour mener les travaux encore à faire après la fusion.

Le personnel a trouvé sa place et la fusion peut être considérée comme une réussite, malgré quelques difficultés comme le problème rencontré avec les primes d'ancienneté.

Pour rappel, pour les collaborateurs de Neuchâtel avant fusion, le nombre de primes d'ancienneté est passé de deux à quatre.

Un commissaire mentionne que les personnes sont habituellement plus sensibles à ce qu'on leur retire qu'à ce qu'on leur donne, ce qui est compréhensible.

Pour un commissaire, la décision du Conseil communal est juste avec une indexation raisonnable compensant une perte du pouvoir d'achat et un échelon bloqué qui correspond à une non-augmentation momentanée. La question de savoir si le Conseil communal devrait augmenter l'indexation tout en maintenant le blocage de l'échelon est posée.

Un commissaire s'inquiète des éventuelles manifestations de mécontentement des employés par rapport à l'image de la Ville.

Se pose la question d'une meilleure communication avec le personnel sur la nécessité financière de ces éléments.

Un commissaire constate que la suppression de l'échelon est psychologiquement plus difficile à accepter. Cela pénalise les jeunes travailleurs dans leurs premières années de travail. Il rappelle que l'ensemble des employés -liés au SSP- n'acceptent pas pour l'instant les mesures proposées par le Conseil communal.

En réponse à question d'un commissaire, il est mentionné que les heures supplémentaires sont à présent stabilisées. Dans les services les plus concernés, des mesures ont été prises.

31320.00            Honoraires de conseillers externes et experts

En 2021, 80'000.- étaient budgétés dans ce compte, 150'000 en 2022, puis une légère baisse à 140'000 francs en 2023. Dans ce poste, il s'agit des coûts des médiateurs externes. Le SRH travaille actuellement à proposer des services comparables à l'interne et vise à une baisse de ce montant dans les prochaines années.

Un commissaire évoque l'obligation de domicile du personnel. Certes, dite obligation est légalement fragile. Toutefois, certaines collectivités, la mentionne lors des entretiens d'embauche concernant de hauts postes (p. ex. chancelier, responsable de la communication), le candidat étant libre de l'accepter ou pas. Le SRH regarde la provenance des candidat-e-s et favorise les indigènes à compétences égales et une incitation à la domiciliation est faite, mais sans obligation, ce qui serait par ailleurs non confirme à la loi.

## **Rapport de la Sous-commission financière IV**

(Présidence, famille, formation, santé et sports)

La sous-commission financière IV, composée de Mmes Julie Courcier Delafontaine, Sylvie Hofer-Carbonnier et Alice Dudle (rapporteuse), s'est réunie le 15 novembre 2022 en présence de Mme Nicole Baur (par Skype), responsable du Dicastère de la famille, de la formation, de la santé et des sports, pour examiner le budget 2023. La sous-commission a étudié le budget de la Présidence ainsi que du Dicastère de la famille, de la formation, de la santé et des sports. Ont également participé à cette séance : M. Pierre Geissbühler, secrétaire général; pour le Service de la Famille, Mme Charlotte Nilsson, cheffe du Service, Mme Sylvie Montaufier, responsable finances et administration, Mme Nadja Birbaumer, déléguée à la formation et à l'égalité et M. Etienne Bourqui, secrétaire général de l'éorén ; pour le Service de la Santé, Mme Aline Felber, cheffe du Centre d'orthophonie, et Mme Angélick Schweizer, cheffe du Centre de santé sexuelle; pour le Service des sports, M. Patrick Pollicino, chef de service.

Pour la Présidence, M. Daniel Veuve, chancelier, Mme Evelyne Zehr, vice-chancelière et M. Yannick Moser, assistant de direction ont représenté la Chancellerie. M. Serge Veya, (Contrôle des finances), M. Bertrand Cottier (Service de la population et des quartiers), Me Gilles Méroz (Service juridique), Mme Françoise Küenzi (Service de la communication) ont également discuté des budgets respectifs de leurs services.

Les commissaires remercient la Conseillère communale, le Secrétaire général, ainsi que les représentants des services pour les explications fournies ainsi que les réponses claires et complètes aux questions posées.

### ***Remarques générales***

Le budget 2023 est le premier budget réalisé dans le cadre du projet REMO et des mesures d'assainissement des finances communales. Cependant, le contexte général de volatilité des prix, de hausse des coûts de l'énergie et des taux des intérêts ainsi que l'inflation impacte les services et réduit malheureusement les effets des économies réalisées. A

cela s'ajoute, pour l'année à venir, une conséquente augmentation de l'écolage versé à l'éorèn (augmentation de 123 élèves).

D'une manière générale, l'utilisation des comptes 2021 comme base connue pour l'élaboration du budget 2023 a permis d'affiner et souvent réduire les montants fixés au budget 2022. Au-delà des corrections et mesures qui ont pu être prises dans une première phase par les services, les directives du Conseil communal ont amené à réduire les charges de biens, services et marchandises ainsi que les subventions dans les différentes entités. Le tableau suivant synthétise les résultats des différents services.

Service	Entité	Var. 2022-2023	Remarques générale
<b>Présidence</b>			
100.01	Conseil général	-34'400	Adaptations aux comptes 2021 et réductions des BSM
100.07	Secrétariat	-480'900	Transferts de charges à CDH (droits politiques) et aux archives et économies d'échelle post fusion
102.00	Archives	112'000	Réduction des BSM et dotation supplémentaire
162.00	Assemblées citoyennes	-2'100	Réduction des BSM
104.00	Contrôle des finances	-4'800	Réduction des BSM (adaptations aux comptes 2021)
126.01	Etat civil	-14'300	Réduction des BSM et adaptations des taxes
126.02	Contrôle des habitants	150'500	Tranferts de charges depuis Chancellerie (droits politiques)
128.00	Cimetière	-42'400	réduction des BSM (adaptations aux comptes 2021), diminution des amortissements
158.00	Accueil et quartiers	-106'700	1 EPT non repourvu, réduction des BSM
106.00	Juridique	-37'700	Baisse de la charge salariale (échelon) et réduction des BSM
150.01	Communication	-145'600	Renouvellement du mandat d'impression N+ favorable, baisse de moyens pour outils de communication, baisse des BSM
	<b>Total</b>	<b>-606'400</b>	

Service	Entité	Var. 2022-2023	Remarques générale
<b>FFSS</b>			
156.00	Secrétariat général	-38'700	Réduction des BSM (adaptation aux comptes 2021)
	<b>Service de la Famille</b>		
131.01	Administration	118'000	La dotation RH du service de la famille est stable, les différences constatées découlent de transferts internes et de variations dans les échelons, assurances et cotisations.
131.02	Contribution aux crèches	-359'300	Amélioration des capacités contributives des parents et excédents des structures privées
131.03	Accueil préscolaire	36'300	La dotation RH du service de la famille est stable, les différences constatées découlent de transferts internes et de variations dans les échelons, assurances et cotisations.
131.04	Accueil parascolaire	-218'800	La dotation RH du service de la famille est stable, les différences constatées découlent de transferts internes et de variations dans les échelons, assurances et cotisations.
132.01	Formation et égalité	622'200	Augmentation de l'écolage versé à l'éorén, réduction des BSM (ajustement aux comptes 2021), fin de la subvention à la Rouvraie et transfert de la subvention NJC à l'économie
159.00	Cuisine communale	2'600	Compensation de la hausse des charges salariale par une augmentation des recettes et une réduction des BSM
	<b>Service des sports</b>		
141.00	Administration	-14'800	Réduction des BSM et des subventions
142.01	Ecoles du sports et camps multisports	6'800	
142.02	Promotion et manifestations	-30'600	Réduction des BSM
143.01	Terrains et salles de sports	-134'100	0.2 EPT non repourvu, baisse des amortissements et des BSM (compensé par augmentation du prix de l'électricité)
143.02	Maison de vacances Cité-Joie	0	
143.03	Anneau d'athlétisme Colombier	15'400	Budget fourni par le syndicat
143.04	Complexe de la Maladière	205'300	Fin de la convention avec Etat, amortissements supplémentaires et augmentation du coût énergétique
143.05	Stade de la Maladière	-2'400	
143.06	Stand de tir	0	
144.01	Piscines de Serrières et plages Ville	-4'800	Baisse des charges de personnel
144.02	Piscines et plage du Nid-du-Crô	69'200	Baisse des charges de personnel et de BSM compensées par augmentation des coûts énergétiques et d'amortissements
145.00	Patinoires	-41'100	Baisse des charges d'exploitation des patinoires (syndicat)
	<b>Service de la Santé</b>		
109.01	Centre de santé sexuelle	21'400	Baisse des charges de BSM compensée par l'intégration du loyer (recette nouvelle à l'action sociale), intégration du budget supplémentaire octroyé par CG au B2022
109.02	Centre d'orthophonie	-58'800	0.5 EPT non repourvu et 0.9 EPT repourvus en début d'échelle salariale. Baisse des BSM et subventions (adaptations aux comptes 2021)
109.04	Déléguée aux personnes âgées	-25'700	Réduction des subvention (adaptations aux comptes 2021), intégration du budget pour Noel des PC
	<b>Total</b>	<b>168'100</b>	

Peu d'investissements sont sous gestion du dicastère. Le service des sports, notamment, a rappelé les éléments en cours de consolidation qui doivent préciser la priorisation des investissements futurs, principalement en lien avec les piscines du Nid-du-Crô.

La question de la sinistralité dans les services est évoquée. D'une manière générale, le contexte sociétal anxiogène, couplé aux difficultés financières de la Ville et donc avec la difficulté de pouvoir se projeter dans de nouveaux projets, a un impact sur le personnel. Il est relevé que cette morosité ambiante post-covid suivie du conflit ukrainien impacte l'ensemble de la société. Le dicastère FFSS n'est pas touché plus significativement que le reste de la Ville par des absences. Les effets « domino » de certaines absences ajoutées à plusieurs dossiers politiquement délicats défendus par le département ont toutefois secoué

le secrétariat général ces derniers mois. La responsable de dicastère salue l'engagement du personnel, qui reste très fort malgré le contexte. La sinistralité au sein de l'administration a été thématifiée au niveau du Conseil communal et du dicastère en charge des ressources humaines.

## ***Présidence***

### Chancellerie

Suite à la fusion et à la réorganisation spatiale des services, la Chancellerie se trouve maintenant au 2ème étage du Faubourg de l'Hôpital 2. L'équipe en est très satisfaite.

La mise en œuvre des Assemblées citoyennes représente un véritable défi, avec une grande part d'inconnue pour les équipes de la Chancellerie, du SEPOQUA et de la Cohésion sociale.

Le Service de la chancellerie a pu naturellement contribuer aux efforts d'économies. En effet, la fusion de 4 chancelleries a permis après quelques temps d'adaptation d'identifier les économies d'échelles et d'affiner les besoins par rapport à un budget 2021 qui regroupait les charges de chancellerie des 4 communes.

### **100.01 Conseil général**

#### 30000.01 Salaires et jetons de présence des autorités

Il est relevé que le montant des jetons de présence a doublé depuis les comptes 2020. L'augmentation constatée est attribuable à la rétribution des membres suppléant-e-s ainsi qu'au défraiement des séances de préparation.

Aucune demande n'a été faite pour le remboursement de frais de garde d'enfants pour les séances du Conseil général.

### **100.07 Secrétariat**

Un poste de vice-chancelier, dont le titulaire a démissionné, n'a pas été repourvu. La dotation correspondante permettra de renforcer l'Office des archives, actuellement sous-doté pour accomplir ses missions dans le cadre de la commune fusionnée.

A noter encore que les charges inhérentes au mandat du délégué aux droits politiques ont été transférées à l'entité du Contrôle des habitants. Il s'agit d'un montant de 162'000 francs.

#### 31320.00 Honoraires de conseillers externes et experts

Il s'agit des montants de rémunération pour les représentant-e-s de la Ville dans les conseils d'administration de Ello et Vadec. A noter que pour Ello, le montant est remboursé par Ello (imputation au Service des sports pour des questions de facturation soumise à TVA). Pour VADEC, la Ville continue de prendre en charge la rétribution du représentant ; l'entreprise n'ayant pas encore statué sur les jetons de présence des membres du conseil d'administration.

#### 36360.00 Subventions aux organisations privées à but non lucratif

Il s'agit principalement des montants dévolus à l'organisation de la Fête nationale et à la compensation du loyer du Centre international d'études du sport (CIES) sis à l'Hôtel DuPeyrou.

#### **102.00 Archives**

L'archiviste communal prend sa retraite à fin 2022. Le remplacement est en cours et une dotation supplémentaire est transférée depuis l'entité 100.07- (secrétariat de la Chancellerie).

#### **162.00 Assemblées citoyennes**

Le vote du Conseil général du 14 novembre 2022 marque le lancement des Assemblées citoyennes. Il s'agit d'un défi enthousiasmant pour les équipes. Aucune dotation spécifique n'est attribuée dans cette entité mais les ressources nécessaires pour l'organisation et la gestion des assemblées sont présentes dans les budgets du SEPOQUA, du secrétariat de la Chancellerie et du Service de la cohésion sociale.

Un arrêté concernant un crédit budgétaire de 100'000 francs sera soumis au Conseil général en même temps que le budget 2023 afin de permettre aux Assemblées de disposer des moyens nécessaires à la mise en œuvre des projets citoyens.

## Contrôle des finances

### **104.00      Contrôle des finances**

Le principal élément du budget de l'entité est constitué par le mandat de révision. L'organe de révision est mandaté pour 2 ans (2022-2023). Un appel d'offres est lancé pour chaque nouveau mandat. Cependant, le nombre d'entreprises ayant les compétences et les ressources pour ce mandat est limité dans le canton.

Le rôle de contrôle des finances est de s'assurer de la bonne application de notre système de contrôle interne, de vérifier les aspects réglementaires, l'application des procédures, la séparation des fonctions, etc.

Une part importante du travail (20%) consiste à appuyer l'organe de révision dans ses activités et lui fournir les informations demandées.

Sinon, il procède aux contrôles des postes du bilan et des droits d'accès et de signatures sur les comptes bancaires par exemple. Il effectue certains contrôles sur mandat du Conseil communal et peut naturellement étudier tout élément porté à sa connaissance ou selon des thématiques particulières. Enfin, il prodigue conseil et aide sur demande des services.

La question de la dotation (0.8 EPT) par rapport au volume d'activité est soulevée. S'il serait idéal de pouvoir dédier à minima 0.5 EPT par dicastère, à ce jour, les contrôles se concentrent surtout sur les grands volumes à savoir les RH, les finances, la gérance et les investissements.

#### 31320.02 Honoraires de révision

La différence par rapport aux comptes 2021 provient du travail supplémentaire nécessaire en 2021 pour traiter les bilans des 4 communes et le bilan de fusion.

## Service de la population et des quartiers

Le service a été créé suite à la fusion et a pour vocation de suivre chaque citoyenne et citoyen à travers toutes les étapes de sa vie. Il compte 28.3 EPT et résulte du regroupement de l'Etat civil (organisé par arrondissement), du Contrôle des habitants (organisé par commune), du Cimetière et de la création de l'office Accueil et quartiers issu de la fusion.

### **126.01 Etat civil**

L'office gère l'ensemble des demandes en lien avec l'état civil pour l'arrondissement (ex district de Neuchâtel). La fusion a nécessité quelques travaux en lien avec l'intégration des communes de Corcelles-Cormondrèche et Peseux qui dépendaient alors de l'arrondissement de Boudry, et Valangin qui dépendait du Val-de-Ruz, dans l'arrondissement de Neuchâtel.

L'ensemble des prestations sont dispensées au centre-ville. Cependant, les mariages peuvent être célébrés dans les diverses communes de l'arrondissement.

Le budget de l'entité a d'ores et déjà été approuvé par les communes membres de l'arrondissement (9 communes). Les participations des communes tiers sont comptabilisées sous 46020.00 Quotes-parts des communes et syndicats intercommunaux.

### **126.02 Contrôle des habitants**

L'augmentation entre le budget 2022 et 2023 provient de l'intégration des charges liées au mandat du délégué aux droits politiques dans cette entité.

Lors de l'ouverture des guichets dans les différentes anciennes communes, sont toujours présent-e-s le-la délégué-e de quartier et un-e employé-e du Contrôle des habitants afin de pouvoir répondre aux demandes des citoyennes et citoyens.

### **128.00 Cimetière**

La légère augmentation des charges de personnel s'explique par le salaire d'un stagiaire estival, auparavant imputé aux services RH.

Les postes en lien avec les dépenses énergétiques tiennent compte de l'amélioration de l'efficacité des bâtiments rénovés.

Malgré la présence d'un petit montant sous 30910.00 recrutement de personnel, aucun recrutement de personnel n'est prévu.

## 42 Taxes

Les montants ont été affectés de manière plus précise dans les natures comptables. La somme globale des encaissements prévus n'est pas impactée.

### **158.00 Accueil et quartiers**

#### 30 Charges de personnel

L'entité compte actuellement 7 personnes (4 délégué-e-s de quartier pour 3.8 EPT, et 3 secrétaires pour 2 EPT). Les délégué-e-s ont pour principales missions de participer à la gestion des assemblées citoyennes, faciliter les initiatives d'animation locale, veiller à la qualité des contacts dans les guichets d'accueil et au suivi des demandes auprès de l'Administration.

Les guichets d'accueil dans les quartiers semblent satisfaire les besoins de la population, puisque peu de réclamations ont été reçues suite à la fusion. L'organisation s'affine avec le temps et les retours des utilisateurs et utilisatrices sont positifs.

Au niveau du groupe 30 Charges de personnel, le budget a diminué de 95'500 francs. Une démission (1 EPT) n'a pas donné lieu à un remplacement, le poste a été supprimé. Toutefois, le budget 2023 comprend 1 EPT vacant, permettant l'engagement nécessaire d'une personne dans le cadre de la mise en œuvre concrète des assemblées citoyennes.

#### Service juridique

### **106.00 Juridique**

A ce jour, le service juridique dispose d'une dotation stable de 4 avocat-e-s (3.7 EPT) et de deux secrétaires (1 EPT). En novembre 2022, 310 dossiers sont ouverts depuis le début de l'année. Les principales thématiques traitées sont notamment en lien avec les permis de construire, les ressources humaines ou du conseil ponctuel. Les prestations sont principalement fournies sous trois formes : 1) gestion du contentieux (régler les litiges), 2) conseil et avis juridique et 3) travail législatif (rédaction de texte de la réglementation communale).

Il y a peu de relation avec le service juridique de l'État. En effet, ce dernier instruisant les dossiers des instances de recours cantonales (notamment du Conseil d'Etat et des Départements), il est nécessaire de garder une certaine indépendance. A contrario, les relations avec le service des communes sont fréquentes et de bonne qualité.

#### 31320.00 Honoraires de conseillers externes et experts

Il s'agit des frais de procédure. Montant fluctuant au fil des affaires traitées, notamment lorsque la Ville doit prendre les frais de procédure à sa charge. Ce montant comprend également les honoraires d'experts, par exemple de notaire, nécessaires dans certaines situations. La réduction du montant a été contrainte par les demandes d'économies.

#### 31700.02 Frais de déplacement

Le déménagement du service à Peseux génère des frais de déplacement plus importants (bus, véhicule). La mise en place d'un véhicule électrique partagé pour le bâtiment est positive mais parfois insuffisante. Au surplus, il n'y a pas de place de stationnement dédiée au centre-ville.

#### 46120.00 Dédommagement des communes et des syndicats intercommunaux

Il s'agit de prestations effectuées par le service juridique pour des tiers (éorén, BPU, etc.)

### Service de la communication

#### **150.01 Communication**

Les commissaires saluent le travail réalisé par le service, en particulier dans le cadre de la campagne « Bienvenue à Neuchâtel » qui a suivi la fusion.

Les deux premiers budgets de la fusion (2021 et 2022) comprenaient la mise en place de divers supports de communication (objets et autres) qui ne seront pas nécessairement reconduits en 2023. Au surplus, le service a absorbé jusqu'ici les frais liés à des projets et campagnes d'autres entités. Ces possibilités seront réduites dans le cadre des économies demandées en 2023.

On note également la baisse des coûts qui résulte du nouvel appel d'offres pour l'impression du journal N+, bien que le partenaire historique a remporté le marché. Dans ce cadre, le service rencontre toujours quelques difficultés pour assurer que chaque habitant-e reçoive bien le journal. Des réclamations sont régulièrement signalées et peu d'améliorations sont constatées malgré les efforts de communication auprès du prestataire des livraisons ; l'alternative serait une distribution par la Poste dont le coût serait largement supérieur. Le journal est imprimé à 30'000 exemplaires. Il est répété que le journal N+ n'a pas vocation à être un journal d'actualités.

L'équipe de rédaction a été confirmée suite à la fusion, avec une dotation de 5.6 EPT.

Suite au débat au Conseil général sur la place des courriers de lecteur dans le journal, il est mentionné que la mise en place d'une plateforme véritablement interactive dédiée serait de compétence du SIEN. Par contre, utiliser le site internet de la Ville de manière simple peut être réalisé facilement. Il est précisé qu'aucun courrier de lecteur n'est parvenu depuis le débat au Conseil général. Dans ce cadre, la question de la mise en valeur des travaux des assemblées citoyennes sur le site (à l'image de ce que fait la ville de Lausanne sur « [participer.lausanne](http://participer.lausanne) ») est évoquée.

31320.00 Honoraires de conseillers externes et experts

Il s'agit du mandat pour les photographes du journal. Ces derniers ne sont pas des employés communaux, mais des indépendants au bénéfice d'un mandat de photographe de presse. Cette solution, préconisée par le contrôle des finances, permet de garantir une disponibilité régulière pour couvrir les besoins.

## ***Famille, formation, santé et sports***

### Secrétariat général

#### **156.00      Secrétariat général FFSS**

Pas de commentaires particuliers. Il est cependant mentionné que le commentaire pour la rubrique 31300.01 est erroné.

### Service de la famille

Le service de la famille a entamé, dans le prolongement des actions REMO un grand travail avec les directions de structures et le personnel de terrain. Les premières mesures permettent aujourd'hui de compenser dans une large proportion les impacts de l'inflation, particulièrement sensible sur les denrées alimentaires et les produits d'hygiène (couches). Les commissaires saluent cette volonté de travailler en lien avec le personnel, par une approche « bottom-up », qui permet de générer l'adhésion au projet, tout en maintenant les prestations assurées avec un niveau de qualité suffisant.

Des incertitudes sont liées aux différents loyers versés à des tiers, dont les augmentations ne sont pas encore connues (ou ne l'étaient pas lors de l'élaboration du budget) et/ou dont les charges sont sujettes à la volatilité des prix de l'énergie.

Il est également rappelé que le budget du service de la famille se fait au niveau des structures et que le budget présenté ici est l'agrégation des différents budgets des structures. C'est donc bien une trentaine de budgets qui sont réalisés par le service, il s'agit d'un travail colossal.

Enfin, les effets du travail permanent des équipes en lien avec le contrôle et la mise à jour des capacités contributives des parents permet de réduire les participations communales et, corollaire, d'inclure une participation parentale supérieure.

#### **131.01      Administration**

Pas de commentaire particulier.

## **131.02 Contributions aux crèches**

Lorsque les structures privées réalisent un bénéfice, elles doivent les attribuer à leur fond de réserve de fluctuation de résultat. Selon la législation actuelle, ce fond ne doit pas dépasser 20% de leur chiffre d'affaires de l'année concernée. L'excédent doit être retourné aux communes de domicile des enfants proportionnellement à leur contribution. Au budget 2023, ces retours ont été intégrés dans les projections, contrairement aux autres années (150'000 francs ; rubriques 36120 et 36140.00).

Il s'agit de montants importants, composés d'argent communal, qui « dorment » dans les comptes des structures privées. Ce point est à reprendre dans le cadre de la LAE3, une réduction du montant attribuable au fond de fluctuation aurait un impact bénéfique sur les finances communales sans fragiliser la situation des structures.

## **131.03 Accueil préscolaire**

Pas de remarques particulières.

## **131.04 Accueil parascolaire**

30 Charges de personnel

La grande différence des charges entre le budget 2023 et les comptes 2021 s'explique notamment par le montant des remboursements d'assurances durant 2021. Ces éléments ne peuvent pas être budgétés.

Les remplacements du personnel absent de courte durée se fait soit en interne, soit par le pool de remplaçant-e-s du service.

31010.01 Matériel d'exploitation et fourniture

L'augmentation entre les comptes 2021 et le budget 2023 vient principalement du fait que le matériel de désinfection et d'hygiène a été acheté durant la crise sanitaire par l'OCRg. Les pratiques d'hygiène sont toujours appliquées dans les structures d'accueil, mais le matériel n'est plus pris en charge par l'OCRg (essuie-mains en papier, poste de désinfection des mains, désinfection systématique des places de changes, etc.). Le montant au budget 2023 est repris du budget 2022.

### 31300.05 Frais de port

Un travail auprès des parents est réalisé pour les inciter à passer aux e-factures. Le montant des budgets 2022-2023 comprend les frais liés aux nouvelles structures (Tipi, Guillemets) et représente le cumul des frais estimés pour toutes les structures. Il n'a pas été jugé opportun de le réduire au niveau des comptes 2021.

### **131.02 Formation et égalité**

Il est relevé que cette entité doit être déplacée au secrétariat général par cohérence avec l'organisation réelle.

Le budget 2023 de l'éorén est particulier et en hausse sensible à cause des éléments suivants :

- L'augmentation de 123 élèves (dont 63 en provenance d'Ukraine) entraîne notamment l'ouverture de nouvelles classes ainsi qu'un besoin accru en termes de classes d'accueil et de moyens d'accompagnement ;
- Adaptation à l'IPC du salaire du personnel enseignant, conformément aux dispositions cantonales (IPC +1.8%, échelon automatique), personnel sous statut éorén (direction, administration, service médical, ASE, etc.) (IPC +2.3%, échelon automatique)
- Intégration du dédommagement de nouveaux bâtiments (Tertre, Vignier, Beauregard (compense Parcs))
- Absentéisme : Les absences maladies et accidents ont doublé entre 2018 et 2021. La tendance se confirme en 2022.

Dans ce cadre, il est mentionné que le personnel enseignant n'est pas inclus dans les statistiques fédérales et qu'il est ainsi difficile de le comparer à d'autres branches. Il est également rappelé que pour réduire les frais d'assurance, l'éorén pratique l'auto-assurance.

A noter encore que la charge salariale du personnel enseignant est supportée à 45% par l'État et 55% par les communes. Par ailleurs, les participations à la caisse de pension sont réparties à hauteur de 37% pour le Canton et 63% pour les communes.

Le reste du personnel pédagogique (direction, infirmières scolaires, etc.) est uniquement à charge des communes.

Dans le budget de la Ville, le budget de l'éorén a été introduit avec une prise de risque qui tient compte des expériences passées entre budget et comptes. Le budget de l'éorén est également toujours connu très tard dans le processus budgétaire de la Ville (fin septembre) et provoque des mouvements particulièrement importants.

Les projets de rénovation du Mail et de MAE sont discutés. Pour le Mail, le projet prévoit des travaux jusqu'en 2027. A ce titre, l'année 2028 risque d'être une année marquée par l'augmentation du coût/élève avec la prise en compte du dédommagement pour le Mail qui s'ajoutera à celui d'autres gros projets en cours (Parcs notamment).

Pour MAE, il est discuté de la non-implication de l'éorén, en tant qu'entité et Cercle scolaire, dans le processus. Il est bien précisé que les directions de centres concernés par MAE sont naturellement impliquées dans les travaux de planification.

Le report de l'implémentation du projet MAE à la rentrée 2024 s'explique par les nombreux paramètres à prendre en considération et qui dépendent en majeure partie de décisions cantonales (cadre légal, financement, etc.) A cela viennent s'ajouter des questions liées à l'aménagement des locaux et l'engagement de personnel. Tous ces aspects ne permettent pas actuellement d'envisager un début du projet pilote en août 2023. D'une manière générale, la timidité du canton dans l'implication et le pilotage du projet qu'il a lui-même lancé est invoquée et en particulier le manque d'information sur une participation financière cantonale pérenne.

31320.00 Honoraires de conseillers externes et experts

Il s'agit du budget dévolu aux actions dans le thème de l'égalité. Est déjà prévu pour 2023 un travail sur des notices biographiques en coordination avec l'UNINE et le service de la cohésion sociale.

### **159.00 Cuisine communale**

Le travail de mise à plat et de séparation stricte des activités des cuisines et des structures se poursuit (exigence LAE).

Un travail sur le calcul du prix de vente des repas est encore en cours (probable augmentation non incluse au budget), l'augmentation constatée dans la nature 42500.00 correspond uniquement à l'augmentation du volume en lien avec les nouvelles places du Tipi.

La question de la qualité des différents prestataires de livraison de repas est soulevée. Il est relevé que plus la structure qui prépare les repas est grande, plus la qualité est difficile à maintenir, mais il y a toujours une part de subjectivité dans l'appréciation de la qualité. Il est important pour le service de diversifier les fournisseurs afin de réduire le risque de défaillance. A ce titre, les prestataires sont contrôlés par des labels divers, ce qui ne couvre pas forcément tous les critères recherchés par le client.

### 31200.02 Gaz

Le gaz est inclus dans les charges de loyer.

### Service des sports

La question énergétique est très importante pour les infrastructures sportives. Les investissements à venir et d'ores et déjà réalisés permettent de sortir progressivement des énergies fossiles. Sont mentionnés notamment les chauffages à distance de la Maladière, des patinoires et de la Riveraine et le remplacement de la chaudière du Chanet par des pellets.

Il est ainsi remarqué que le Conseil communal a souhaité augmenter les charges d'électricité pour les entités de la Maladière, des infrastructures sportives et des piscines du Nid-du-Crô de 40%. Sachant que cette modification a été effectuée après la validation des commentaires, certains de ces derniers ne sont plus pertinents.

## **141.00 Administration**

### 36360.00 Subventions aux organisations privées à but non lucratif

Il s'agit d'une enveloppe mise en place pour soutenir les associations qui n'ont pas accès aux infrastructures sportives de la Ville, ainsi que soutenir la tenue de certaines manifestations.

Chaque demande doit être justifiée.

La part des événements exceptionnels ainsi que la pandémie expliquent la différence entre le budget 2023 et les comptes 2021.

## **142.01 Ecoles du sport et camps multisports**

Il est discuté pour savoir si les montants de recettes budgetés pour 2022 et 2023 sont crédibles au vu des comptes 2021. Ces montants ont été basés sur les chiffres 2019, dernière année hors pandémie. De plus, les recettes sont corrélées aux charges (si un cours n'est pas donné, il n'y a ni charges ni recettes).

## **142.02 Promotion et manifestations**

### 31051.00 Frais de réception

L'ensemble des frais pour l'organisation des mérites sportifs a été mis dans ce compte. On constate une augmentation des coûts en lien avec l'augmentation du prix de location du Théâtre du Passage, mais aussi suite à la fusion, par le nombre de méritant-e-s ainsi que l'assouplissement des critères de reconnaissance (Résultat cantonal, alors qu'auparavant, uniquement résultats nationaux ou internationaux).

## **143.01 Terrains et salles de sports**

### 31300.01 Prestations de services de tiers

Il s'agit principalement des contrats de nettoyage et d'entretien (chauffage, ventilation, sanitaires, éclairage) ainsi que les frais de petites réparations. Dans ce cadre, la question des déprédations qui se multiplient est évoquée.

## **143.02 Maison de vacances Cité-Joie**

Si pour l'heure, cette entité « rapporte » à la Ville, des besoins d'assainissement sont reconnus. L'évaluation de ces besoins en assainissement est en cours. Elle permettra de définir l'avenir que notre commune souhaite donner à cet objet.

Peu d'écoles neuchâteloises y vont.

## **143.03 Anneau d'athlétisme Colombier**

Le syndicat a fait part de besoin en assainissement. Il s'agit du remplacement de l'éclairage et du système d'arrosage. Des réserves ont

été constituées et permettront de ne pas surcharger les participations communales.

La piste est vieillissante et nécessite de fréquentes interventions d'entretien.

#### **143.04      Complexe de la Maladière**

Pas de remarque particulière.

#### **143.05      Stade de la Maladière**

La question des locations facturées aux différents clubs est discutée, notamment sur la question de l'égalité de traitement et/ou de la politique de soutien entre les différentes disciplines sportives.

La question de l'éclairage du stade, en lien avec les « rumeurs » de ces dernières semaines concernant un éclairage au gaz est clarifiée : l'éclairage est alimenté à l'électricité. Il doit cependant être mis en route une trentaine de minutes avant l'événement pour atteindre sa pleine puissance.

Il est également assuré aux commissaires que la pelouse qui a été remplacée a été utilisée conformément à ce qui a été communiqué, à savoir sur les terrains des Charmettes et sur le terrain de jeu de Peseux. Des restes ont pu être mis à disposition d'une troupe de théâtre du Val-de-Ruz.

La discussion se poursuit sur l'utilisation et le potentiel d'utilisation de cette infrastructure. Il est précisé que le fait que 3 équipes de Xamax utilisent le stade est une exception dans le monde du football où en règle générale seule l'équipe première utilise les stades. L'utilisation est ainsi optimisée par rapport à d'autres infrastructures similaires. D'autre part, il est difficile et coûteux d'utiliser le stade pour d'autres projets, notamment culturels. Le coût pour recouvrir et protéger la pelouse est estimé à 170'000 francs. C'est un frein majeur à l'organisation de manifestations.

Il est également relevé que le loyer payé par Xamax est un forfait de soutien qui n'est pas adapté à l'augmentation des charges.

**143.06 Stands de tir**

Pas de commentaire particulier.

**144.01 Pisc. Serrières et plages Ville**

Pas de commentaire particulier.

**144.02 Piscines et plage du Nid-du-Crô**

Les investissements nécessaires à courts et moyens termes ont été présentés à la Commission FFSS. Une priorisation et une planification sera soumise au Conseil général. Elle aura pour objet des améliorations énergétiques, mais également le maintien de l'attractivité et de la sécurité du lieu.

**145.00 Patinoires**

La mise en glace de la patinoire principale a eu lieu une semaine avant la date traditionnelle cette année. Cela permet de garantir des périodes d'entraînement suffisantes afin que les athlètes soient prêt-e-s pour les premières compétitions. Cela va dans le sens de la volonté politique du syndicat de favoriser et prioriser les sports de glaces face aux autres utilisations potentielles de l'infrastructure. Mais la question de la dépense énergétique à une période de l'année où il fait encore très chaud (canicule cette année) a donné lieu à des discussions au sein du syndicat.

La glace est retirée du mois d'avril à fin juillet.

Dans les réflexions énergétiques et environnementales, la possibilité technique de mettre en place une surface synthétique serait intéressante, comme cela est maintenant accepté dans le monde du football. Cependant, les fédérations ne l'acceptent et ne le reconnaissent pas.

**Service de la Santé****109.01 Centre de santé sexuelle**

L'année écoulée a été une année de transition, avec les départs en retraite de la cheffe du service et d'une collaboratrice. L'équipe est aujourd'hui au complet.

Les discussions avec les différents partenaires en lien avec la Santé sexuelle dans le canton se sont poursuivies. Un accord global sur la reconnaissance et la répartition des missions dans le canton a pu être trouvé. Ce dernier s'est traduit dans un contrat de prestations cantonal. Toutes les prestations dispensées par le centre ont été reconnues dans ce cadre.

Cependant, le volet du financement, quand bien même les prestations sont commandées et leurs ressources identifiées, ne correspond pas à la réalité des coûts pour notre Ville. Dans ce sens, deux courriers, un premier en commentaire au contrat de prestations et un second en lien avec l'application des normes juridiques du domaine, ont été adressés au département dernièrement, sans réponse reçues à ce jour.

### 36370.00 Subventions aux personnes physiques

Ce montant correspond à la dotation supplémentaire octroyée par le Conseil général au budget 2022. Il sert ainsi à fournir un accès à la contraception ou à une interruption de grossesse aux personnes de conditions modestes et vulnérables. Pour 2022, ce sont à ce jour 56 femmes de conditions modestes qui ont pu être soutenues par le Centre.

Dans la volonté du Conseil général, le montant prévu sous 42600.00 en lien avec de la recherche de fonds est réduit, pour diminuer la charge administrative des conseillères.

### **109.02 Centre d'orthophonie**

Le budget 2023 traduit principalement les diverses mutations connues en termes de personnel. En 2022, 2 collaboratrices ont pris leur retraite et nous avons connu une démission. Sur les 1.4 EPT laissés vacants, le Conseil communal a souhaité n'en repourvoir que 0.9. 0.5 EPT ont donc été supprimé comme mesure d'économie. Il est relevé que le montant facturé a été réduit en contrepartie. La commission s'est interrogée sur la pertinence de ne pas repourvoir un poste qui facture pratiquement autant, voire plus, qu'il coûte, notamment en début de carrière. Il est rappelé que la structure actuelle des salaires des employé-e-s du Centre est le reflet d'un historique. Les orthophonistes ayant été colloqué-e-s dans la grille cantonale jusqu'en 2016, leur transfert dans la grille Ville les a régulièrement colloqué-e-s dans des niveaux d'échelon élevés pour garantir les acquis. (En 2021, l'échelon moyen était de 24 sur 32, avec la moitié des orthophonistes au niveau maximal). La charge salariale

moyenne est donc appelée à se réduire « naturellement » ces prochaines années, au fil des départs et arrivées.

Il est mentionné qu'environ 70 enfants attendent un bilan et 23 sont en attente d'un traitement. Le temps d'attente est de 5 à 6 mois. Il s'agit d'une durée « standard » dans le domaine. Les commissaires souhaitent qu'un suivi de la liste d'attente soit effectué en lien avec la réduction des postes.

La cheffe de centre précise encore qu'elle constate une demande forte dans les domaines de la cognition logico-mathématique, du bilinguisme ou des troubles du spectre autistique. En lien avec ces problématiques le canton a reconnu l'efficacité des groupes « Pifam » pour le traitement des troubles de l'attention et des apprentissages pour lesquels certaines orthophonistes du centre sont formées.

#### **109.04 Délégué(e) aux personnes âgées et à la promotion de la santé**

La déléguée est actuellement en congé sabbatique partiel (elle a un taux de travail de 70%). Elle continue cependant de suivre les dossiers stratégiques et appuie la Conseillère communale à distance (à un taux de 20%).

Dans l'intervalle, la collaboratrice de projet du secrétariat général (50%) et une secrétaire de direction dont le taux a été augmenté durant l'absence de la déléguée de 30% assurent les prestations courantes et notamment les manifestations et cours organisés par le service. Ainsi, jusqu'au mois de juillet 2023 un 20% de poste est économisé, mais n'a pas été intégré au budget.

La question de l'harmonisation de certaines prestations est évoquée, notamment au vu des budgets très divers prévus (exemple des sorties/noël des aîné-e-s) ainsi que de l'absence d'une telle manifestation dans l'ancienne commune de Neuchâtel. Il est rappelé que les personnes, notamment âgées, sont très attachées aux pratiques et à la vie de quartiers des anciennes communes. Les commissaires souhaitent que, typiquement, ces prestations soient analysées dans le cadre REMO.

## **Rapport de la sous-commission financière V**

(Culture, intégration et cohésion sociale)

La sous-commission financière V, composée de Mme Johanna Lott Fischer (rapporteuse), de Mme Isabelle Mellana Tschoumy et de M. Benoît Zumsteg, s'est réunie le 11 novembre 2022 en présence de M. Thomas Facchinetti, conseiller communal, chef du Dicastère culture, intégration et cohésion sociale pour examiner le budget 2023.

Ont également participé à cette séance les responsables des services suivants : Mme Gaëlle Métrailler (culture), M. Sylvain Ghirardi (cohésion sociale), M. Frédéric Richter (action sociale), Mme Antonia Nessi, Mme Chantal Lafontant Vallotton et M. Yvan Brigadoi (Musée d'art et d'histoire), Mme Celia Bueno (Muséum d'histoire naturelle), M. Yann Laville et M. Grégoire Mayor (Musée d'ethnographie), M. Blaise Mulhauser (Jardin botanique) et Mme Floriane Mamie, secrétaire générale.

Les commissaires remercient le conseiller communal et les chefs de services du dicastère CICS pour leurs présentations et disponibilité à répondre à toutes nos questions. Une mention spéciale va à la secrétaire générale pour l'excellente qualité rédactionnelle du rapport, qui relate de façon fidèle et complète nos discussions.

### **Remarques générales**

Les objectifs financiers de REMO ont été présentés aux cadres et, dans certains cas, aux collaborateurs et collaboratrices, afin de les sensibiliser et de les inviter à des améliorations financières en termes d'économie et de recherche de financements externes. Les objectifs financiers sont ambitieux et les défis de mise en œuvre très conséquents.

Le résultat des groupes de travail REMO se verront surtout dès le budget 2024.

Pour le budget 2023, une synthèse des principales mesures d'amélioration du budget à l'échelle du Dicastère a été présentée. Toutes ne sont pas immédiatement identifiables dans la lecture du budget car, dans certains cas, elles sont compensées par des augmentations de charges incontournables (par exemple, charges liées au pôle muséal dans l'entité 135.00) et des transferts de charges internes (par exemple, médiation urbaine).

Pour la médiation urbaine, le Service de la protection et de la sécurité réalise une économie de CHF 445'300.- et des nouvelles charges sont prévues pour CHF 221'000.- dans le Dicastère CICS. À l'échelle de la Ville, la réorganisation génère ainsi une économie de CHF 224'300.-.

En ce qui concerne le pôle muséal de conservation, l'ensemble des charges du pôle sont regroupées à l'entité de gestion 135.00. Les charges des baux actuels sont réparties dans les entités des musées. Ils seront résiliés selon la planification établie et les économies seront effectives dès 2024. Parallèlement, des synergies seront mises en place par le regroupement de tous les espaces de stockage en un seul lieu (diminution des trajets, mise en commun des infrastructures).

Le résumé des mesures d'amélioration du budget se présente de la manière suivante :

Charges de personnel	CHF	10'000.-
BSM	CHF	517'800.-
Charges de transfert (facture sociale, subventions)	CHF	1'075'100.-
Augmentation de recettes	CHF	196'500.-
Affichage (nouvelle recette au Service de la sécurité)	CHF	246'000.-
<b>TOTAL</b>	<b>CHF</b>	<b>2'045'400.-</b>

Pour les charges de personnel, il s'agit de la suppression d'un poste lié à la médiation au sein de la bibliothèque de Peseux (poste non-repourvu suite à un départ).

Dans les BSM, tous les services ont pris des mesures pour diminuer les charges. Les mesures ont dû être décidées à très court terme, sans consultation du personnel (approche "top down"). Une attention a été portée aux possibilités de recevoir dans le futur plus des fonds extérieurs (canton, confédération).

En ce qui concerne les charges de transfert, le budget 2023 prévoit une baisse de CHF 195'000.- des subventions culturelles et de CHF 56'400.- des subventions du Service de la cohésion sociale.

S'agissant de la facture sociale, le budget prend en compte, d'une part, le contexte actuellement favorable au niveau de la dynamique du marché du travail et d'un taux de chômage à la baisse qui induit une réduction prévisible à court terme des contributions d'aide matérielle, et d'autre part, une augmentation des subsides LaMal. Il reste cependant d'importantes incertitudes par rapport aux montants de la facture sociale pour 2023, notamment en lien avec les flux migratoires et l'ampleur des éléments liés aux subsides. La Ville n'a pas de prise directe sur ces montants.

Parmi les augmentations de recettes, on trouve notamment une augmentation des tarifs d'entrée dans les musées pour les non-résidentes de la ville et une adaptation des tarifs de location du Temple du bas et de la Collégiale suite aux travaux de rénovation.

Pour l'affichage, il s'agit de l'augmentation des redevances liée au renouvellement de la concession. Cette amélioration apparaît dans le budget du Service de la protection et de la sécurité (DTASFRH) mais le dossier est piloté politiquement par le Dicastère de la culture. Les charges liées à la procédure (accompagnement juridique) sont supportées par le Secrétariat général CICS.

## **Suivi des EPT**

Entre 2022 et 2023, les EPT du Dicastère (contrats fixes, sans stagiaires et apprenties) augmentent de 0.9 EPT. Les principales évolutions sont les suivantes :

- + 1 EPT : transfert du Dicastère de la sécurité au Service de l'action sociale en lien avec la médiation urbaine ;
- - 0.1 EPT à la bibliothèque de Peseux (médiation).

## **Secrétariat général CICS**

Concernant le renouvellement de la concession d'affichage, toutes les concessions avec la SGA ont été résiliées pour fin 2022. Un appel à candidature pour une concession de 10 ans a été lancé en début d'année. L'appel d'offre prévoit une diminution de l'affichage commercial et

l'augmentation de l'affichage culturel ainsi que plusieurs contre-prestations gratuites pour les services de la ville. Trois offres ont été reçues et analysées. Le Conseil communal a décidé de l'octroi de la concession début juin. Deux recours ont été déposés contre cette décision avec effet suspensif. L'effet suspensif n'a pas été levé par le Tribunal qui a invité à trouver une solution transitoire sous forme de contrat de courte durée. Cette solution transitoire est en train d'être mise en place pour 2023.

L'impact financier pour la Ville sera une augmentation des redevances ainsi qu'une diminution de certaines charges (affichage gratuit). La transition ainsi que l'ensemble des démarches sont pilotés par le Secrétariat général CICS en collaboration étroite avec le Service de la sécurité.

Concernant la Tour du fantastique, l'accompagnement du projet en collaboration avec l'État, John Howe et le NIFFF se poursuit. Env. 0.3 EPT sont consacrés à ce suivi.

Le Secrétariat général CICS poursuit son rôle d'appui aux entités du Dicastère en assurant la coordination interne et externe en particulier avec les services centraux et les autres secrétariats généraux. Plusieurs projets communs aux musées (rapport d'activité, tarifs d'entrée, informatique, etc.) sont pilotés par la Secrétaire générale qui assure également la coordination et la présidence du colloque des musées.

157.00      Secrétariat général CICS

### **31      Charges biens, services, autres ch. d'exploit.**

#### 31300.04 Cotisations

L'augmentation entre les comptes 2021 et le budget 2022 est liée à la cotisation à NEXPO qui est de CHF 1.- par habitant-e. NEXPO est le projet d'exposition nationale porté par les principales villes suisses. Il constitue une occasion de renforcer le positionnement de Neuchâtel au niveau national en particulier sur la thématique du fantastique.

#### 36360.00 Subventions aux orga. privées à but non lucratif

Le montant de CHF 100'000.- est prévu pour rembourser les frais de manifestation (frais d'infrastructures et techniques, par exemple de la

voirie ou de Viteos). Le montant n'a pas été totalement dépensé en 2021 car de nombreuses manifestations n'ont pas pu avoir lieu en raison du COVID. Pour 2023, le budget a été baissé de CHF 4'500.- au titre des mesures d'économie.

## **Service de l'action sociale**

Le contexte global en lien avec l'augmentation du coût de la vie et les mesures sociales prévues par la Confédération et l'État est très incertain, ce qui rend l'exercice de budgétisation des charges liées à la facture sociale compliqué. La situation migratoire s'ajoute à ce climat.

Une analyse fine des données transmises par le Canton a permis d'ajuster certains postes par rapport au contexte connu au moment de l'élaboration du budget. Pour rappel, dans ce domaine, il n'y a au niveau communal que très peu de marges. On notera que le canton laisse la commune dans le bleu concernant une adaptation de l'index des normes de l'aide sociale, malgré une recommandation nationale (1036.- pour une personne seule, contre 997.- à Neuchâtel).

Concernant le phénomène du non-recours, soulevé lors de l'examen des comptes 2021, le Service de l'action sociale est en contact avec la CCNC et envisage des projets pour améliorer la communication. Il s'agit d'une préoccupation générale par rapport à laquelle il n'y a pas d'étude détaillée de la situation à Neuchâtel. À l'échelle suisse, le non-recours est estimé prudemment à 25%.

Dans le cadre de la réorganisation liée à la médiation urbaine, un poste de travailleur social de proximité a été créé et sera pourvu en 2023. Il s'agit de renforcer le travail de liaison avec les personnes qui peuvent souffrir d'isolement.

Des travaux pour des montants de la compétence du Conseil communal seront entrepris en 2023 pour réparer et réaménager la réception du service qui avait subi des actes de vandalisme.

110.00 Guichet social régional

### **30 Charges de personnel**

L'augmentation est liée à la création d'un poste de travail social de proximité en lien avec la réorganisation de la médiation urbaine. La

participation du Canton (40% selon les montants forfaitaires) s'applique en général aux assistant-e-s sociales et sociaux. Comme il s'agit d'un nouveau poste, aucune participation cantonale n'a été budgétée dans les recettes par prudence.

### **31 Charges biens, services, autres ch. d'exploit.**

De nombreuses baisses ont été consenties dans les BSM du Service. On notera que les efforts d'économie dans les BSM touchent à leur limite : on fait littéralement les "fonds de tiroir", la marge de manœuvre est épuisée, en faire plus ne serait pas sans conséquence.

31320.00 Honoraires de conseillers externes et experts

La diminution de CHF 30'000.- est liée à un projet de mutualisation des compétences et frais juridiques entre les communes neuchâteloises qu'il était prévu de rejoindre en 2022. Finalement le projet n'a abouti que fin 2022, et le recours à cette prestation n'étant pas une priorité, le montant n'a pas été engagé et n'a pas été réintroduit au budget 2023, la Ville étant dotée d'un service juridique.

Concernant le loyer et les charges énergétiques, le bâtiment n'appartenant pas à la Ville, la marge de manœuvre de la ville est limitée.

### **35 Attribution aux fonds et financements spéciaux**

Les mouvements liés au fonds de solidarité n'apparaissent pas au budget car il s'agit de prélèvements extraordinaires. Le nombre de demandes n'est pas connu à l'avance mais on peut estimer qu'il y aura au maximum entre 15 et 20 demandes pour des montants de CHF 500.- chacun sur une année. Il y a, pour 2022 au moment où ce rapport est rédigé, huit soutiens pour un montant de CHF 4'000.-.

Pour rappel, le fonds est actuellement alimenté régulièrement par au moins une entreprise de la région à hauteur de CHF 1'000.- par année.

### **36 Charges de transfert**

Il y a une erreur dans le commentaire à la page 153 : le montant total de la facture sociale pour la Ville de Neuchâtel, hors subventions (natures 36360.00 et 36370.00), est de CHF 21'905'000.-.

111.00 Office de l'aide sociale**30 Charges de personnel**

Cette entité regroupe les assistant-e-s sociaux et le personnel lié à l'insertion.

112.00 Agence AVS/AI**36 Charges de transfert**

36370.00 Subventions aux personnes physiques

Le montant dédié à l'allocation communale et aux frais de transport a été adapté aux dépenses selon les comptes 2021.

**Service de la cohésion sociale**

Parmi les projets importants pour le Service en 2023, il y aura la mise en place des Assemblées citoyennes, l'inauguration du parcours pédagogique autour de David de Pury et du passé colonial, la mise en place d'un projet de sensibilisation et prévention en matière de tabagisme ainsi que l'adaptation du site Internet via le module GEWEB pour faciliter la consultation et la réservation des espaces à louer.

Concernant les mesures COVID extraordinaires qui avaient été octroyées en 2021 et 2022, aucune n'a été reconduite en 2023. Elles n'apparaissent donc pas au budget mais pourront être présentées dans le cadre des comptes 2022.

Globalement, à l'échelle du Service (plusieurs entités confondues), des subventions sont supprimées à hauteur de CHF 54'400.- comme présenté dans la synthèse. Il a ainsi été décidé de renoncer à certaines subventions de manière durable. Les organisations qui étaient les plus susceptibles de bénéficier de soutiens tiers (recettes de ventes, sponsoring) ont été ciblées pour préserver les autres. Par ailleurs, l'enveloppe pour le soutien aux projets ponctuels a aussi été diminuée. Moins de projets pourront ainsi être soutenus.

À la page 9 du rapport, la mention de subvention d'investissement fait référence à la subvention qui a été allouée en 2011 à l'Association de

coordination de la Case à Chocs pour l'achat d'un système de son. La subvention étant dédiée à un investissement, elle a été amortie en 10 annuités, la dernière en 2021. Cet amortissement n'est donc pas reporté dans les budgets 2022 et 2023.

#### 134.01 Case à Chocs

### **31 Charges biens, services, autres ch. d'exploit.**

#### 36600.00 Loyers et fermages des biens-fonds

Le montant de CHF 20'000.- avait été inscrit au budget 2022 à titre prévisionnel pour assurer un lieu pour l'administration et le stockage du matériel durant le temps des travaux. Finalement, une solution a été trouvée dans un lieu appartenant à la Ville. Le montant prévu pour ce loyer ne sera donc pas engagé, et il n'a pas été réintroduit au budget 2023.

#### 134.03 Gestion des églises

De nouvelles charges sont prévues dans les groupes 30 et 31 suite à la rénovation de la Collégiale et l'ouverture de certains espaces proposés en location, à l'image de la salle St-Guillaume. Il s'agit, en partie, de transferts de charges qui se trouvaient auparavant à la gérance.

#### 134.04 Cohésion sociale

### **36 Charges de transfert**

#### 36360.00 Subventions aux orga. privées à but non lucratif

L'augmentation de charges dans cette rubrique est en partie liée à des transferts intra-entités depuis les entités 134.06 (actions jeunesse) et 134.07 (intégration sociale).

Dans cette rubrique, est également budgétée l'augmentation de la subvention au Centre de loisirs pour l'élargissement de leur mandat en lien avec la réorganisation de la médiation urbaine à hauteur de CHF 121'000.-.

### 134.05 Intégration sociale et professionnelle

Avec la baisse du taux de chômage, les enveloppes fédérales liées à l'insertion professionnelle ont diminué, ce qui implique concrètement une diminution de 9 places au SEMO (donc une vingtaine de jeunes en moins pourront être accompagnés sur l'année).

Pour BâtiPlus, des collaborations avec l'État permettront de maintenir les places existantes. La demande de la part des jeunes qui doivent s'insérer sur le marché du travail n'a pourtant pas diminué. Ces mesures touchent également le Service cantonal de l'emploi. Il y a un enjeu important à pouvoir réagir avec réactivité en cas de nouvelle hausse du chômage donc en gardant les compétences à l'interne. Pour l'instant, aucune place de travail n'a été supprimée car des personnes ont été replacées à l'interne du service. Le service a également veillé à diversifier ses activités, notamment avec des mandats de l'AI.

### **Service de la culture**

La sous-commission a été informée des préoccupations du Dicastère concernant les baisses importantes réalisées dans les subventions, d'autant plus qu'elles interviennent dans un contexte de reprise post-COVID dans lequel de nombreux artistes se trouvent dans une situation précaire. Dans les charges de transfert, les baisses se montent à CHF 195'000.- en tout pour le Service de la culture. Le soutien aux artistes via des bourses sous forme de résidences d'artistes ne pourra pas être poursuivi.

Les économies les plus importantes seront réalisées dans les subventions ponctuelles. L'impact en sera une diminution de l'intensité des projets, en particulier pour les jeunes artistes. Dans la mesure où les acteurs culturels subissent encore les conséquences post-COVID et qu'ils sont directement impactés par l'inflation, l'augmentation du prix de l'énergie et celles des primes d'assurance maladie, la baisse des subventions régulières a été limitée aux projets de résidence d'artistes.

Les soutiens extraordinaires COVID qui avaient été octroyés en 2021 et 2022 n'ont pas été reportés dans le budget 2023.

133.01 Aides culturelles**36 Charges de transfert**

Les économies réalisées dans les subventions culturelles se montent au total à CHF 195'000.- (y compris l'entité 133.02 Théâtre du Passage).

## 36340.00 Subventions aux entreprises publiques

La subvention à la BPUN est maintenue à hauteur de CHF 2'950'000.-, celle-ci n'ayant pas été indexée depuis au moins 8 ans.

## 36360.00 Subventions aux organisations privées à but non lucratif

Dans les subventions régulières, la baisse est de CHF 45'000.- (budget 2022 : CHF 2'020'300.-, budget 2023 : CHF 1'975'300.-).

Dans les subventions ponctuelles, la baisse est de CHF 100'000.- (budget 2022 : CHF 535'000.-, budget 2023 : CHF 435'000.-).

## 36360.01 Subventions pour locaux d'artistes

La baisse est de CHF 30'000.- (budget 2022 : CHF 120'000.-, budget 2023 : CHF 90'000.-).

133.02 Théâtre du Passage

## 36228.00 Subv. Compens. Charges et synd. Intercom.

La baisse de CHF 20'000.- a impliqué une diminution en cascade des contributions des autres communes. Dans ce contexte, certains projets seront abandonnés pour faire face à la baisse du budget.

136.00 Médiation culturelle

Deux projets sont prévus en 2023 : la mise en place de la plateforme de coordination avec l'éorén pour permettre la systématisation des sorties scolaires dans les institutions culturelles et la consolidation des projets en lien avec l'inclusion.

## Bibliothèques (134.02, 160.00, 161.00)

Le projet majeur dans le domaine des bibliothèques sera les études pour préciser et affiner les coûts du projet du Collège latin ainsi que préparer la nouvelle organisation.

## **Musées**

Les musées se trouvent dans une phase charnière avec l'intensification du travail interdisciplinaire à l'échelle nationale et internationale. L'enjeu pour les musées de la ville est de maintenir une haute qualité dans les expositions dans un contexte concurrentiel et qui se complexifie. L'exposition *Mouvements* est un bon exemple de travail interdisciplinaire sur une thématique universelle.

Le MEN a également depuis quelques années une approche novatrice par un travail sur des thématiques transversales que les collections permettent de découvrir sous un angle nouveau.

Dans ce contexte, le travail de médiation et la mise en place d'événements prend une importance toute particulière. Les efforts de médiation se heurtent pourtant parfois aux obstacles techniques et financiers. Plusieurs projets sont en cours et se poursuivront pour faire venir différents types de publics. Des parcours différenciés pour le jeune public seront prochainement mis en place dans les expositions.

Le Muséum d'histoire naturelle a, par exemple, développé un projet avec de jeunes ornithologues passionnés (groupe Nos Oiseaux) en partenariat avec le parlement des jeunes et sa commission écologique.

Le Jardin botanique se positionne comme un lieu de santé et de forum environnemental avec la volonté de renforcer les rencontres.

En lien avec les enjeux financiers, dans le domaine de la culture et tout particulièrement dans le secteur des musées, la principale problématique est que l'État ne participe pas du tout aux frais des musées communaux dans le Canton de Neuchâtel, contrairement à d'autres cantons.

En 2023, les tarifs d'entrée des musées seront revus à la hausse pour les visiteurs externes. Aujourd'hui, les tarifs sont de CHF 8.- (tarif plein) et CHF 4.- (tarif réduit). Les enfants jusqu'à 16 ans ainsi que d'autres groupes de personnes ne paient pas. Un nouveau tarif plein à CHF 12.-

sera mis en place. Les résident-e-s bénéficieront toujours du tarif de CHF 8.- et le tarif réduit reste inchangé à CHF 4.-. Les nouvelles recettes sont estimées pour l'ensemble des musées à plus de CHF 30'000.-.

La solution technique est en train d'être mise en place aux caisses des musées, dès qu'elle sera opérationnelle, les nouveaux tarifs pourront être appliqués.

### 135.00 Dépôt et production d'expositions

Cette entité comprend l'ensemble des charges des quatre musées en lien avec le pôle muséal de conservation (frais de déménagement et frais liés au pôle), en plus des charges liées à la menuiserie centrale.

### **Musée d'art et d'histoire**

Le projet phare de l'année 2023 porte autour de Léo-Paul Robert, artiste important des collections du musée. Les œuvres présentées viendront également d'autres musées partenaires et une intervention de Sandrine Pelletier est prévue. Il s'agit d'un projet en collaboration avec le Musée des Beaux-arts de La Chaux-de-Fonds. L'exposition se tiendra sur les deux sites. Il s'agit du dernier grand projet avant qu'une large partie du personnel soit accaparée par le déménagement des collections.

Au Musée d'art et d'histoire, des visites de l'exposition *Mouvements* seront proposées dès 2023 en diverses langues, par des personnes issues de l'asile, en partenariat avec ESPACE et le COSM, afin de permettre au plus grand nombre d'accéder à la culture et de favoriser la participation sociale.

À la suite de la donation Ditesheim acceptée par le Conseil général en juin 2022, une présentation publique de la collection se tiendra de novembre 2022 à février 2023.

### **Muséum d'histoire naturelle**

L'exposition *Emballe-moi* finira en août 2023. Elle permet d'accompagner le processus de déménagement en permettant aux visiteurs de voir ce qui se passe en coulisses. En fin d'année 2023, une nouvelle exposition ouvrira sur le thème du platéosaure (reptile plat).

En plus de ces expositions, l'équipe sera occupée par le déménagement des collections avec une priorité pour vider les locaux externes pour lesquels le musée paie des baux.

### 138 Muséum d'histoire naturelle

#### **31. Charges biens, service, autres ch. d'exploit.**

Une économie de CHF 14'000.- peut être réalisée en lien avec la renégociation de la convention informatique avec le SITEL.

### **Musée d'ethnographie**

En plus du déménagement dont les préparatifs (mises en caisses) ont déjà commencé en 2022, une nouvelle exposition temporaire sur le thème de l'économie ouvrira à la fin de l'année 2023. Elle sera précédée en juin par une exposition d'œuvres d'art San du Botswana réalisée avec des étudiant-e-s de l'Institut d'ethnologie. En collaboration avec le festival Black Helvetia, un nouvel accrochage de photographies est envisagé dans le parc avec le soutien de la SKKG (Stiftung für Kunst, Kultur und Geschichte).

Concernant la dynamique d'équipe, plusieurs changements ont été amenés dans l'organisation interne. Tous les cahiers des charges ont été mis à jour et certaines classifications de fonctions actualisées, les processus internes de communication ont été améliorés et des changements dans la répartition des tâches ont été effectués. L'équipe de conciergerie a, en outre, été totalement renouvelée suite à des départs à la retraite. Les changements amenés ont permis d'engager un nouvel état d'esprit.

### 139 Musée d'ethnographie

#### **46 Revenus de transfert**

Le montant de la donation de la SKKG à hauteur de de CHF 100'000.- apparaît trois fois dans le budget 2023 pour respecter les principes MCH2 :

- La Fondation SKKG verse au MEN un montant de CHF 100'000.- imputé au 46360.00 (revenus de transfert) ;
- Ce montant est versé au fonds (bilan) par le 35110.00 (attrib. aux fonds et financements spéciaux) ;

- Un prélèvement au fonds pour couvrir les frais effectifs de la période est budgété par le 45110.00 (prélèvements sur fonds et financ. spéciaux).

En résumé, dans le budget, il apparaît ainsi deux fois la recette de CHF 100'000.- (une fois le versement au MEN et la seconde fois le versement au fonds) et une fois la charge par rapport aux frais prévisionnels. Il s'agit ainsi, d'une recette de CHF 100'000.-.

## **Jardin botanique**

En 2023, une exposition sur le thème des débuts de la vie sur Terre et de la recherche de traces de vie sur Mars sera inaugurée en collaboration avec plusieurs instituts scientifiques. Elle ouvrira le 25 mars.

Une présentation des œuvres réalisées par Jean-Thomas Vannotti dans le cadre d'une résidence artistique aura lieu en fin d'année 2022 et début 2023.

L'équipe du Jardin botanique sera également occupée par les déménagements des collections dans le pôle muséal.

## **Liste des investissements liés au DCICS avec dépenses prévue en 2023**

### Patrimoine administratif

- **Pôle muséal** (en cours)
- **Études de faisabilité en lien avec la rénovation des serres du Jardin botanique.** Une étude de faisabilité pour la rénovation des serres qui sont en train de se dégrader débutera en 2023. L'objectif sera de réduire de manière importante la consommation d'énergie. Certaines technologies étudiées devraient même permettre à l'infrastructure d'être productrice en énergie. L'étude de faisabilité doit permettre de réaliser de premières expertises et chiffrer le coût des travaux.
- **Réaménagement du jardin du Muséum d'histoire naturelle.** Le réaménagement du jardin permettra de proposer un espace de

pique-nique pour les classes qui pourra également être utilisé comme extension des expositions muséales.

- **Collège latin.** Les montants indiqués sont détaillés dans le rapport 22-015 en lien avec la demande de crédit d'études.
- **Supports d'affichage petit format.** Il s'agit de la mise en place de supports d'affichage dans les territoires de Peseux, Corcelles-Cormondrèche et Valangin qui n'ont pas encore ce type d'affichage. Certains supports vétustes ou mal placés pourraient également être remplacés en Ville de Neuchâtel.
- **Un crédit divers et imprévu.**

#### Patrimoine financier

- **Case à Chocs et Théâtre de la Poudrière.** Le bâtiment nécessite des travaux d'assainissement et de mise en conformité sécuritaire indispensables. L'exploitation est aujourd'hui possible à titre provisoire uniquement.
- **Tour du fantastique.** L'investissement concerne la conception et l'équipement du lieu (la rénovation du bâtiment est à charge de l'Etat). L'équipement sera subventionné par l'Etat via la nouvelle politique régionale. La tour du fantastique sera gérée par une fondation et non par le service de la culture.

### **Liste des investissements liés au DCICS sans dépense prévue en 2023**

#### Patrimoine administratif

- **Temple de Corcelles-Cormondrèche.** Le bâtiment (site clunisien) nécessite des assainissements et une restauration. De premières études avaient été menées par l'ancienne commune de Corcelles-Cormondrèche, il est prévu de les poursuivre dès 2024.
- **Musée d'art et d'histoire – études.** Le bâtiment nécessite des assainissements notamment au niveau de la toiture (des infiltrations d'eau avaient dégradé la cage d'escalier en 2020 et 2021), du climat intérieur et de la sécurité incendie. Le montant a été revu à la baisse entre le budget 2022 et 2023 (de CHF 500'000.- à CHF 300'000.-)

car une partie des études liées aux assainissements énergétiques pourront être pris par le crédit cadre du patrimoine bâti.

### Patrimoine financier

- **Maison du Concert.** Le bâtiment est référencé avec la note 1 au registre du patrimoine. Il doit être assaini notamment en lien avec les infrastructures techniques. Il est prévu de réhabiliter un nouvel espace au sous-sol, assainir la toiture, les façades ainsi que les vitrages. L'investissement est prévu en 2024.

## Conclusion

La commission reconnaît le nécessaire assainissement à réaliser pour l'équilibre des finances communales.

Pour y parvenir, elle est convaincue que d'importantes analyses de nos prestations et surtout un travail de fond sur le fonctionnement de notre administration, qui est en cours, seront capitaux, particulièrement en matière de directives homogènes, de bonnes pratiques et de mutualisation des processus. Il sera essentiel que ce travail se fasse sans tabous et que des pratiques individuelles ou des résistances face aux changements ne freinent pas sa réalisation. Elle appelle par ailleurs le Conseil communal à tenir informé la commission financière de l'avancée des travaux.

Pour mener à bien cet objectif, le Conseil communal aura besoin de l'adhésion et de la participation du personnel communal. Dans cette perspective et constatant que le Conseil communal ne désire pas revenir sur sa proposition de budget, la commission financière a vivement débattu des options à sa disposition : ainsi, après avoir envisagé de recourir de manière plus importante à la réserve de politique conjoncturelle pour combler en partie les charges inhérentes à l'attribution de l'échelon salarial, il y a été renoncé, car cette option aurait alors péjoré le degré d'autofinancement, le plaçant au-dessous de 0. Les commissaires ont admis que cette situation n'était pas un bon signal, au moment-même où nous nous engageons sur une voie de redressement financier avec un objectif clair à 10 ans avec REMO.

Au final, chacun aura fait un pas en direction de l'autre, et un accord unanime a été trouvé sur la proposition suivante (amendement au budget) :

- L'échelon supplémentaire au personnel de la Commune est accordé, tout comme la compensation du renchérissement à hauteur de 1,6%.
- L'augmentation des charges pour l'échelon représente 1 mio ; la baisse de la compensation au renchérissement passant de 2% à 1,6% libère 400'000.- par rapport au budget initial. Les 600'000.- de charges restantes seront compensées par différentes mesures pour maintenir un degré d'auto-financement à 0%. Parmi les mesures évoquées, certains commissaires suggèrent une révision à la baisse des montants prévus pour des mandats externes dont le niveau pourrait être maintenu à celui de 2021. On notera également les recettes supplémentaires de 220'000.- représentées par

l'harmonisation et la hausse des redevances de stationnement (vignettes ou macarons), conformément à l'amendement proposé par la Commission financière.

Les rapports de sous-commission ont été approuvés de la manière suivante :

Sous-commission I : Pour 13 / Contre 0/ Abstention 1

Sous-commission II : Pour 13 / Contre 1 / Abstention 1

Sous-commission III : Pour 13 / Contre 1 / Abstention 1

Sous-commission IV : Pour 14 / Contre 0 / Abstention 1

Sous-commission V : Pour 12 / Contre 0/ Abstention 2

Les 4 projets d'arrêtés sont préavisés par la Commission financière de la manière suivante :

Arrêté I – amendé Pour 14 / Contre 0 / Abstentions 0 – sur la base du projet remanié en annexe comme suit :

- Compensation du renchérissement à hauteur de 1.6 % (-400'000.-)
- Intégration des échelons (+1'000'000.-)
- Intégration du budget des assemblées citoyennes (+100'000.-)
- Intégration de l'augmentation des vignettes selon l'amendement proposé par la commission financière (-220'000.-)
- Intégration des économies demandées au Conseil communal (-400'000)

Arrêté II Pour 14 / Contre 0 / Abstentions 0

Arrêté III : Pour 14 / Contre 0 / Abstentions 0

Arrêté IV : Pour 10 / Contre 0 / Abstentions 4

Le présent rapport est finalement adopté par la Commission financière par voie de circulation.

Neuchâtel, le 29 novembre 2022

AU NOM DE LA COMMISSION FINANCIERE:

Le président,

La rapporteure,

Nicolas de Pury

Isabelle Mellana Tschoumy

Projet I amendé

**ARRETE  
CONCERNANT LE BUDGET  
DE LA VILLE DE NEUCHATEL POUR L'EXERCICE 2023**

---

(Du ...)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

**Article premier.-** Le budget de la Ville de Neuchâtel pour 2023 est adopté. Il se résume comme suit :

a) Le compte de résultats	<b>Fr.</b>
Charges d'exploitation	330'367'300
Revenus d'exploitation	-300'273'900
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	<u>30'093'400</u>
Charges financières	9'478'400
Revenus financiers	-30'352'400
Résultat provenant de financements (2)	<u>-20'874'000</u>
Résultat opérationnel (1+2)	9'219'400
Charges extraordinaires	18'102'000
Revenus extraordinaires	-16'199'000
Résultat extraordinaire (3)	<u>1'903'000</u>
Résultat total, compte de résultats (1+2+3)	<u><u>11'122'400</u></u>
b) Le compte d'investissements	
Dépenses brutes	75'440'000
Recettes	-25'665'000
Dépenses nettes	<u><u>49'775'000</u></u>
c) Le montant sous b est composé des éléments suivants :	
Crédits soumis au mécanisme de maîtrise des finances	41'232'000
Crédits financés par des taxes	<u>8'543'000</u>
Dépenses nettes	<u><u>49'775'000</u></u>

**Art. 2.-** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Projet II**ARRETE  
CONCERNANT LES CREDITS POUR FAIRE FACE A DES IMPREVUS POUR  
L'EXERCICE 2023**

---

(Du ...)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu le règlement communal sur les finances, du 7 juin 2021,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

**Article premier –**

Un crédit budgétaire total de 1'250'000 francs au plus est accordé au Conseil communal pour faire face à des dépenses d'investissement imprévues.

**Art. 2 –**

Le montant indiqué à l'article premier est réparti aux dicastères / aux services de la manière suivante :

a) Infrastructures	400'000
b) Patrimoine bâti	350'000
c) Culture et intégration	50'000
d) Sports	50'000
e) Eaux	400'000
Total	<hr/> 1'250'000 <hr/>

**Art. 3 –**

Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Projet III

**ARRETE**  
**CONCERNANT LE PRELEVEMENT A LA RESERVE CONJONCTURELLE**

---

(Du ...)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu le règlement communal sur les finances, du 7 juin 2021,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

**Article premier –**

Un prélèvement à la réserve conjoncturelle de 10 millions de francs est prévu au budget 2023.

**Art. 2 –**

Ce montant est calculé en application de l'article 50, alinéa 5 LFinEC.

**Art. 3 –**

Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Projet IV

**ARRETE  
CONCERNANT LES DEPENSES PORTEES A L'ACTIF DU PATRIMOINE  
ADMINISTRATIF POUR L'EXERCICE 2023**

---

(Du ...)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu le règlement communal sur les finances, du 7 juin 2021,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

**Article premier –**

Un crédit budgétaire annuel total de 2'000'000 francs est accordé au Conseil communal pour faire face à des dépenses d'entretien portées à l'actif du patrimoine administratif.

**Art. 2 –**

Ce montant fera l'objet d'un amortissement moyen de 3%. Il sera pris en compte par le Service du patrimoine bâti.

**Art. 3 –**

Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.